

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL

12 avril 2018

Séance de 21 H

La séance est ouverte à 21h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

M. le Maire : Je demande à Isabelle Lajeunie de faire l'appel.

(Il est fait appel des membres présents par Mme Lajeunie.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND à M. SENANT	M. SERIN à Mme GENEST
M. LEGRAND à M. MARTIN	M. LIMBORG à Mme PHAM-PINGAL
M. ADDA à M. LE BOURHIS	M. FOUQUET à Mme PRECETTI
Mme BERTHIER à M. LE LAMER	

Conseiller absent : M. MEUNIER

**- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15
FEVRIER 2018**

M. le Maire : Vous avez tous reçu le compte rendu de la séance du 15 février 2018. Y a-t-il des observations ou des demandes de rectification sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas, donc je propose qu'on considère qu'il est adopté à l'unanimité.

- LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire : Vous avez reçu la liste des décisions prises pendant l'intersession, appelle-t-elle des remarques ou des questions de votre part ?

Mme HAGEL : Pour une fois, M. le Maire, nous allons ne pas passer de temps sur ce point.

M. le Maire : Très bonne nouvelle. Pas de questions de la part des autres groupes ?

M. RUFAT : Sur la décision 4 concernant la télégestion du parking du centre-ville, quelle est la teneur de cette décision, c'est sur la surveillance ?

M. le Maire : Madame Precetti ?

Mme PRECETTI : La 4 : il s'agit de prestations avec la société Axiome : oui, effectivement c'est le report d'informations qui se fait auprès de cette société lorsque nous n'avons pas les gardiens, lorsque le parking est fermé, pour qu'il puisse être surveillé.

M. RUFAT : Et dans la série, la 18 qui parle de « prestation de levée de doutes physiques », de quoi s'agit-il ?

Mme PRECETTI : Je ne voudrais pas vous dire de bêtise mais j'imagine que c'est le cas d'une alarme qui sonne pour intrusion ou autre, c'est pour pouvoir lever le doute qu'il n'y a pas d'intrusion effective. C'est de la surveillance en fait à distance.

M. RUFAT : Il y a une personne qui se déplace ?

Mme PRECETTI : Ah non, il y a une personne qui vous répond, je ne sais pas si cela vous est déjà arrivé, moi cela m'est arrivé, par exemple vous êtes à la caisse et vous voulez sortir, ça coince pour une raison ou une autre, en fait vous ne restez pas dans le parking. Il y a

quelqu'un qui vous ouvre la barrière, et je pense que parfois, il peut même y avoir quelqu'un qui se déplace. Cela dépend des heures. En journée, il lève la barrière, j'imagine que dans des heures plus nocturnes, il n'y a pas de gardien, et donc ils se déplacent pour venir voir ce qui se passe. Il y a l'alarme sécurité incendie qui peut se mettre en route. Ce sont en fait des contrats pour la sécurité du parking à des moments où il n'y a pas de personne physique et que les gardiens ne sont pas présents.

M. FEUILLADE : Deux questions : La 38 d'abord, la convention de mise à disposition d'un logement de fonction, si j'ai bien compris, à un fonctionnaire du Département qui ne paierait que les charges du logement, tant mieux pour lui, mais pourquoi pas de loyer ? Puisque c'est un fonctionnaire du Département qui travaille dans le collège Anne Frank, pourquoi le Département ne nous paye pas le loyer ? J'avais cru comprendre que le Département était assez bien doté, assez riche d'après ce que j'ai vu sur ses excédents, il pourrait quand même nous payer le loyer me semble-t-il.

M. LE BOURHIS : Oui mais c'est la personne qui fait l'entretien du collège Anne Frank, et dans la mesure où il n'est pas titulaire, il n'est pas logé sur place, et donc plutôt que de faire le voyage depuis un appartement détenu par sa famille qui l'héberge provisoirement, on a pensé que dans la mesure où il y avait un appartement qui était disponible, on pouvait le lui mettre à disposition gratuitement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

M. FEUILLADE : Je vois là votre côté charitable envers cette personne, mais le Département peut nous payer ! Je suis désolé, même s'il n'est pas titulaire...

M. le Maire : Non mais c'est quelqu'un qui n'est pas logé normalement par le Département, il n'y a aucune obligation.

M. FEUILLADE : C'est donc nous qui le logeons. Il fait le boulot pour le Département, ok. Dans la délibération qu'on m'a transmise, on parle de logement de fonction, donc un logement de fonction c'est un logement de fonction ! Mais ce n'est pas grave, c'est quelques sous mais je vois bien le côté grippe-sou de notre président.

J'avais une deuxième question concernant la 40 : le paiement d'un avocat concernant le recours Ville contre la déclaration d'utilité publique Massy-Valenton, est-ce que vous pouvez nous faire le point de l'avancement ? Je pense que si on le paie, c'est qu'il est arrivé au bout ?

M. le Maire : Non, pas encore.

M. FEUILLADE : Pas encore ? Alors où on en est dans les procédures ? Qu'est-ce qu'on a gagné, qu'est-ce qu'on a perdu ?

M. le Maire : On n'a rien perdu du tout pour le moment, mais on va voir. La clôture de l'instruction est prévue pour le moment, elle a été repoussée plusieurs fois, pour le 18 avril, donc c'est bientôt. Donc si elle n'est pas repoussée, on verra bien, on n'a pas pour le moment d'indications sur la solution qui va être adoptée.

M. FEUILLADE : Oui, j'ai compris. D'accord. C'était pour savoir et pouvoir aussi informer, puisque c'est nous qui avons mis en charge cet avocat, savoir où l'on en est dans les procédures ...

M. le Maire : Non ce n'est pas vous, c'est la Ville.

M. FEUILLADE : Donc c'est nous, on vous a donné mandat, donc c'est nous !

M. le Maire : Ce n'est pas votre association, c'est la Ville, d'accord.

M. FEUILLADE : Non mais Monsieur, je représente le conseil municipal, ici je suis conseiller municipal.

M. le Maire : Oui, c'est la Ville.

M. FEUILLADE : C'est à ce titre que je vous parle !

M. le Maire : Mais vous n'êtes pas membre de l'exécutif quand même.

M. FEUILLADE : Non mais c'est nous qui vous avons donné la délégation.

M. le Maire : Votre confiance, oui, c'est bien.

M. FEUILLADE : Non, justement !

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

- LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER POUR LESQUELLES LA COMMUNE N'A PAS EXERCE SON DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ces DIA ?

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, je crois qu'il faut quand même signaler que dans ce rappel des logements et des terrains qui ont été vendus sur la ville, nous avons un florilège de biens situés soit rue Mounié, à tous les bouts de la rue Mounié, soit rue de l'Eglise, c'est-à-dire tout le centre-ville. Monsieur Médan parlait de « dynamisme », je ne sais pas s'il faut parler de dynamisme mais on se rend bien compte qu'actuellement, ce qu'on appelle les promoteurs immobiliers s'en donnent à cœur joie dans notre ville, on espère aussi quand même qu'après avoir construit des centaines de logements pour les classes moyennes, aisées, voire très aisées, quand on voit les logements qui vont être construits sur la place que moi j'appelle toujours Firmin Gémier, ce sont des logements de luxe, ils doivent être très contents, peut-être aussi pourraient-ils construire de temps en temps du logement accessible à tous. Merci.

M. le Maire : Pas d'autre question ? Ce n'était pas une question en l'occurrence.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose de répondre à la question écrite que m'a posée M. Aripa qui est celle-ci :

« Un permis de construire sur un terrain municipal rue Sommer a été déposé le 27 septembre 2018 par l'association Espoir Musulman d'Antony. Ce projet consiste en la construction d'une mosquée. Ce dossier est en cours d'instruction. Pouvez-vous nous informer sur cette demande de construction ? »

La réponse est la suivante : *« L'association Espoir Musulman qui s'appelait autrefois Al Amal, a effectivement déposé une demande de permis de construire le 27 septembre 2017 et non pas 2018 bien sûr, sur le terrain qu'elle occupe au 7 avenue François Sommer. Ce terrain de 1.200 m² qui est situé dans le quartier Antonympole, sur lequel se trouve un bâtiment qui fut autrefois l'atelier du sculpteur Boyan, a été mis à sa disposition par la ville d'Antony en 2006 dans le cadre d'une convention à titre gratuit et de durée limitée renouvelée jusqu'à ce jour.*

L'association Espoir Musulman souhaite aujourd'hui y construire un lieu de culte mieux adapté que le bâtiment actuel et a déposé une demande de permis de construire à cet effet. Toutefois, pour réaliser un tel projet, il faut que l'association dispose d'un droit réel sur ce terrain qui ne peut lui être conféré que par un bail emphytéotique administratif culturel et qu'elle se transforme à cette fin en association culturelle placée sous le régime de la loi de 1905. Lorsque cette transformation sera réalisée, le Conseil Municipal aura à se prononcer sur l'attribution à l'association Espoir Musulman d'un bail emphytéotique sur le terrain du 7 avenue François Sommer ».

Voilà ma réponse. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ?

Mme HAGEL : Je voudrais signaler, suite à ce que M. le Maire vient de nous dire en nous parlant d'un bail emphytéotique, qu'en 1983 le Maire d'alors a donné un bail emphytéotique à la communauté juive

Antonienne de manière à ce qu'elle puisse construire en centre-ville un local pour y faire pratiquer le culte de cette communauté. Donc c'est quelque chose qui est une pratique courante, je voulais juste dire cela, et légale. Je vous remercie.

M. le Maire : Oui.

M. MARTIN : Je veux juste faire une petite rectification administrative : ce n'était pas un bail emphytéotique dépendant de la Ville mais de l'Etat.

M. COLIN : Alors moi, je crois que c'est important que cette question soit posée et que M. le Maire puisse y répondre. Nous étions effectivement tout à l'heure à la cérémonie commémorative de la Shoah avec la communauté juive, Annie-Laure y était avec d'autres élus, il est important de dire que ce lieu de culte avait bénéficié effectivement d'un soutien des autorités publiques, c'est tout à fait légal. Je rappelle que nous avons en face de la mairie d'Antony une église qui s'appelle Saint-Saturnin, vous savez, loi de séparation de l'Eglise et l'Etat, et que Saint-Saturnin est un bien communal. C'est une réalité.

Alors moi je crois que nous sommes dans une époque où la diversité est importante, où la République doit être défendue et la laïcité affirmée. Ce sont des réalités auxquelles tous les membres de ce conseil sont attachés d'une façon ou d'une autre.

Je raconterai une petite histoire quand même : le lien entre la Ville et les Maires qui se sont succédés était important au point qu'il y a une paroisse à Antony qui est la paroisse Sainte-Maxime, et dans la cloche qui a été faite, lorsqu'elle a été inaugurée, il y a le nom d'André Aubry, le Maire communiste de l'époque avait mis son nom dans la cloche de l'église Saint-Saturnin. C'est une petite note d'humour que je mets là pour dire que vous voyez bien qu'il y a toujours eu des liens.

Alors une simple remarque : nous avons des concitoyens musulmans qui sont présents comme les autres communautés, moi vous savez que je n'appartiens à aucune des deux communautés catholique ou musulmane puisque j'appartiens à la communauté protestante, qu'il n'y a pas de lieu de culte avec un bail emphytéotique sur la ville, donc j'en parle avec une totale liberté de conscience dans cette affaire. Il y a un dialogue, tout à l'heure lorsque nous étions à la synagogue, il y avait des représentants catholiques, protestants, juifs, et musulmans et notamment de la communauté Espoir qui étaient là, il y avait Mme Messaoudi et d'autres responsables, et il y a une chose que je voudrais vous dire : Patrick Devedjian, il y a de cela quelques années, a pris l'initiative pour honorer la communauté musulmane d'un carré musulman, c'est une réalité, vous savez que lorsque chaque année nous avons les cérémonies de Libération d'Antony, nous allons au cimetière d'Antony et sur le monument nous faisons mémoire de soldats musulmans qui ont donné leur sang pour qu'Antony soit libérée. Moi je trouve qu'aujourd'hui, dans le contexte qui est le nôtre, le fait que cette démarche soit faite, c'est quelque chose de très positif. Nous avons la chance d'avoir une vraie concorde, un vrai dialogue et je pense que la réponse de M. le Maire se place bien dans un vrai dialogue de fraternité Républicaine.

M. le Maire : La parole est à M. Le Bourhis pour vous faire une information sur la semaine des 4 jours.

- INFORMATION SUR LES TRAVAUX RELATIFS AUX RYTHMES SCOLAIRES

M. LE BOURHIS : Je souhaitais faire une information au conseil municipal sur ce changement des rythmes scolaires, cela me paraissait nécessaire que vous soyez informés de manière officielle et non pas seulement en commission.

Le décret du 27 juin 2017 a ouvert la possibilité pour les communes de modifier l'organisation du temps scolaire et de revenir à 8 demi-journées d'enseignement hebdomadaires, et nous avons d'abord souhaité recueillir l'avis des familles et des enseignants par un sondage : 56 % des familles et 93 % des enseignants se sont prononcés favorablement à la semaine des 4 jours à Antony. 22 conseils d'école sur 24 se sont prononcés également pour les 4 jours et 2 pour le statu quo. Le Maire d'Antony a donc sollicité l'autorisation de Madame la Directrice Académique d'adapter l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées, la Ville a reçu l'accord de l'Académie pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à la rentrée 2018, répartis les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15. Des accueils seront assurés le matin de 7h30 à 8h20, et le soir après l'école jusqu'à 19h. Le mercredi sera proposé un accueil à la journée en Centre Municipal de Loisirs. Je voulais vous donner ces précisions de manière officielle.

Mme CHARRIER : Bonsoir chers collègues. Merci à M. Le Bourhis d'avoir présenté la réforme des rythmes scolaires. Lors du précédent conseil, le 15 février, j'avais déjà énoncé que nous regrettions vivement ce passage et ce retour à la semaine des 4 jours ; la semaine des 4 jours et demi était une chance qui était proposée pour améliorer l'apprentissage des enfants. Alors qu'est-ce qui s'est passé ? Est-ce qu'elle n'a pas été bien mise en place ? Est-ce que les parents d'élèves ou les enseignants n'en ont pas vu l'utilité ? Peut-être n'a-t-on pas eu assez de temps pour voir l'efficacité de cette réforme dans l'apprentissage et le bien-être de nos élèves ? Je ne sais pas, le fait est que nous revenons à cette semaine des 4 jours qui comprime les horaires scolaires et qui fait diminuer ce qui était prévu pour aérer l'esprit des élèves au sein des cours.

Nous le regrettons mais la réalité est la réalité, il faut la prendre en compte, c'était un effort supplémentaire qui était demandé à la commune par rapport à l'Education Nationale, et qu'est-ce que la commune va pouvoir faire maintenant pour améliorer encore ce qui se fait dans nos écoles ? Alors il y a des modifications d'horaires, je pense que là-dessus, tout le monde a dû être d'accord puisque les votes ont été faits en cette direction, du moins les votes majoritaires, par contre qu'en sera-t-il des référents périscolaires ? Une amélioration avait été apportée. Est-ce qu'elle sera maintenue ? Y aura-t-il encore des référents périscolaires ? Est-ce qu'il y aura encore d'ailleurs des activités périscolaires pendant la pause méridienne ? Et quel sera le contenu de ces activités ?

On en avait parlé l'autre jour, Madame Fauret avait commencé à donner quelques réponses, il faudrait qu'elles soient confirmées. En fait, c'est à ce titre qu'il faut rédiger le PDET. Vous dites toujours qu'il faut le faire, mais la réalisation est sans cesse repoussée. Or, c'est à travers ce Projet Educatif Territorial que l'on pourra exposer nos objectifs, nos perspectives, nos exigences, et tous les engagements aussi de la commune envers les enfants. Ce serait clair pour les familles, et même ce serait clair aussi pour nous de savoir exactement où nous allons, ce que nous voulons, et aussi, parce que le PEDT permettra de le dire, dans quel esprit nous avançons. Parce qu'il y a l'organisation, il y a les prescriptions, mais il y a aussi l'esprit dans lequel se font ces démarches.

Je voulais aussi intervenir sur les Centres Municipaux de Loisirs, vous n'êtes pas intervenu là-dessus mais je veux quand même en dire deux mots : vous avez dit que vous ne souhaitiez pas que les Centres Municipaux de Loisirs soient des garderies, là-dessus nous sommes d'accord. Après, les modalités restent à voir ; il y a des parents qui demandent que ce soit à la demi-journée, que les enfants puissent sortir à midi, là-dessus, vous avez dit qu'un projet éducatif sérieux devait se

faire sur la journée. Je dois dire que l'essentiel pour nous, c'est que les enfants qui n'auraient pas d'activité culturelle et sportive s'il n'y avait pas les CML puissent trouver au sein des CML des activités à valeur équivalente à ce qu'ils trouveraient à l'extérieur. Pour nous, c'est vraiment le plus important, c'est vraiment ce qui compte.

Je voulais vous dire aussi que sur le plan financier il y aura en 2018/2019 une baisse des coûts pour la commune avec la réduction des horaires de garderie, la disparition de la restauration du mercredi, alors à cette baisse des coûts pour la ville doit correspondre une baisse des charges pour les familles, Monsieur le Maire, comptez-vous modifier à la baisse ces tarifs ?

Mme DELPECH : Je vais intervenir après ma collègue parce qu'il y a certains éléments qui se recoupent et donc vous pourrez ensuite nous répondre à toutes les deux.

Je voudrais revenir sur cette saga des rythmes scolaires. Elle a été mal préparée par le Gouvernement Hollande qui entre autres n'avait pas prévu les modalités d'évaluation et a laissé à la charge des communes une bonne partie du coût. Ainsi, aucun bilan sérieux n'a été fait sur cette réforme, ni une réévaluation sur le calendrier scolaire de l'année comme le demandaient les parents d'élèves FCPE, ou bien une organisation différente entre la maternelle et l'élémentaire comme le demandait aussi la PEEP. En revenant à quatre jours, réforme de Darcos en 2008, les écoliers vont de nouveau avoir le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE, avec les journées les plus longues et les plus chargées, ce qui est défavorable pour les apprentissages en particulier pour les élèves défavorisés.

Monsieur Le Bourhis, vous nous aviez promis un questionnaire impartial ; nous vous avons fait confiance, nous avons eu tort, vous avez orienté les parents en leur montrant les avantages de la semaine de

quatre jours. De plus, les activités périscolaires à Antony n'ont pas eu la place prévue par la réforme et de nombreux parents n'en étaient pas satisfaits sur Antony. Nous pensons qu'un débat au sein des écoles aurait été préférable pour identifier les modifications à apporter à l'organisation des quatre jours et demi mais votre décision était prise pour des raisons de coûts. Une consultation semble néanmoins nécessaire sur les horaires, une pétition circule en ce moment.

Autre demande des parents qui rejoint un peu celle que vient d'exprimer Marité Charrier : la possibilité de ne laisser son enfant qu'en demi-journée en CML. Cela s'est fait pendant ces deux dernières années, cela existe dans d'autres villes, cela laisse la possibilité aux familles d'organiser cette demi-journée et cela donne la possibilité aux parents qui se sont organisés ces deux dernières années de rester à 90 % de leur traitement. Nous pensons que ce n'est pas à la Ville de décider pour eux ce qui est meilleur pour leur enfant, il y a aussi des parents responsables. J'ai trouvé sur le site d'une ville une définition que je trouve intéressante par rapport à l'accueil du mercredi : « Proposer une organisation éducative de qualité tout en permettant l'accès au plus grand nombre par des modalités pratiques adaptées aux besoins des familles. »

Je vous remercie.

M. LE BOURHIS : Merci. Écoutez, on a eu ce débat déjà sur le périscolaire et la façon d'organiser le périscolaire sur la ville, je ne vais pas tout reprendre ici mais dans un premier temps, nous avons proposé aux écoles et aux conseils d'école une organisation qui dégagait deux fois 1 heure 30 d'activité périscolaire dans la semaine pour tous les enfants. Ce projet a été retoqué, on nous a dit non. Pourquoi ? Parce que nous faisons sur Antony quelque chose qui ne se fait pas dans la majorité des villes, parce que nous avons depuis longtemps le souci de la réussite scolaire des écoliers de la ville, et nous avons mis en place des

interventions municipales et associatives sur le temps scolaire. Et ces interventions servaient donc à alimenter les 2 fois 1 heure 30 d'activités périscolaires. Alors là, elles auraient été effectivement bien identifiées, sauf que les enseignants étaient vraiment contre cette organisation, et les familles aussi parce que cela posait notamment des problèmes d'accompagnement et de coordination entre la maternelle et l'élémentaire.

Je reviens sur ces interventions qui, intégrées dans la journée scolaire, permettent une respiration aux enfants sur leur manière de travailler. Et ensuite, les enseignants étant présents parce que c'est eux, du fait que cela se passe sur le temps scolaire, qui sont responsables de ce qui se passe sur le temps scolaire, ils peuvent se saisir ensuite de ce qui a été fait avec ces activités sportives, ou autres, dans des activités dont ils ont été témoins. Ils peuvent s'en servir pour donner des prolongements à leur enseignement. C'est un exemple que j'avais pris souvent, je le reprends ici encore une fois- quand on a une séquence en activité sportive où on manipule des balles de ping-pong, des balles de tennis, des balles de basket, des poids de 3 kg, on a là des activités sportives mais on a aussi l'occasion pour un professeur des écoles de se saisir de ce qui a été expérimenté là pour parler ensuite du volume, de la densité, de la masse volumique, etc. C'était une richesse que les enseignants ont bien comprise. Et c'est pour cela qu'ils n'étaient pas du tout favorables à l'abandonner. Et lorsqu'on a proposé l'organisation qui a été mise en œuvre, justement on a gardé ces interventions sur le temps scolaire. En outre, le matin mais surtout sur la pause méridienne, on a aussi proposé des activités périscolaires. La première année, les choses se sont faites de manière peut-être un peu laborieuse mais la deuxième année et la troisième année les choses donnaient satisfaction à une très grande majorité des écoles.

Alors sur ce point-là je réponds ici à une intervention de Madame Charrier tout à l'heure : oui, les choses qui ont donné satisfaction, les choses qui apportent quelque chose aux enfants, nous allons les conserver. Je le dis de manière très claire. Il y a également des études scolaires qui sont organisées dans différentes écoles. Dans différentes écoles, il y a eu aussi des demandes pour organiser par exemple une étude Echecs, ou une étude Scrabble. Il y a donc eu la possibilité pour les enfants qui étaient inscrits aux études de varier les activités sur ce temps périscolaire. Et ça, on a bien envie effectivement de le conserver.

En ce qui concerne le PEDT, ce n'est pas des promesses en l'air, on en a encore reparlé très récemment, c'est un point qui nous paraît extrêmement important. Il faudra le mettre en perspective avec l'abandon du rythme scolaire sur neuf demi-journées pour bien montrer ce qu'apporte une journée complète de CML à une organisation scolaire sur quatre jours. Avec 24 heures d'enseignement, les enfants ont 24 heures de classe, que ce soit sur 8 demi-journées ou sur 9 demi-journées, l'horaire de classe, l'horaire d'enseignement ne change pas.

Et là vous me reprochez un manque d'honnêteté par rapport à la neutralité du questionnaire mais il ne faisait que reprendre ce que les parents ont dit d'une façon très importante, ce que les enseignants disaient aussi : pour travailler quand les enfants revenaient après un week-end complet, il était difficile de travailler pour certains qui veillaient tard le soir; et à partir du jeudi cela devenait aussi difficile parce que les enfants étaient un peu saturés. Il est vrai également que la multiplication des temps dans la journée était très fatigante pour les enfants.

Voilà pour cette remarque par rapport au temps d'enseignement et puis à la journée qui était un peu hachée avec l'ancien système.

Il est donc important d'avoir un PEDT en particulier pour le CML. Concernant le CML sur la journée, j'ai bien entendu, nous avons bien

entendu la demande des parents, l'attente d'une possibilité de garderie ou le mercredi matin ou le mercredi après-midi. Mais il faut savoir ce que l'on veut : ou bien on revient à une semaine de quatre jours et à ce moment-là, la journée proposée le mercredi, est une journée entière de CML qui a du sens par rapport à cela. Cela donne une véritable pause dans la semaine qui permet à l'enfant de faire un certain nombre de choses avec un vrai projet éducatif et pédagogique. Sur une demi-journée, on ne peut pas faire cela. Sur une demi-journée, je reprends les propos que je tenais tout de suite, là, l'enfant aurait une journée avec tout un tas de rythmes différents, une journée morcelée avec une activité le matin, une activité l'après-midi, encore quelque chose d'autre peut-être en soirée, et ça ce n'est effectivement pas souhaitable. Je me doutais qu'effectivement on parlerait des centres de loisirs, je voudrais dire que si l'on fait une demi-journée, ce sera de la garderie. On ne peut pas faire autre chose et en particulier on ne peut pas faire cohabiter une garderie avec un CML. Il faudrait avoir de la place, il faudrait avoir des locaux et on ne les a pas. C'est une réalité. On n'a pas non plus assez d'animateurs, et d'animateurs formés.

En centre de loisirs, il faut, si on a un centre de loisirs fréquenté par 80 enfants plus de 80 jours par an, il faut quelqu'un qui ait un BPJEPS. Un titulaire d'un BPJEPS c'est un cadre intermédiaire de l'animation, et c'est un professionnel compétent, qualifié. Et nous en avons sur la ville. Et nous avons aussi des directeurs diplômés avec le BAFD. Ils sont parfaitement aptes à encadrer des enfants et à encadrer également des animateurs titulaires du BAFA. C'est ce dont nous voulons faire profiter les enfants.

Je voudrais donner un exemple de ce que l'on fait en centre de loisirs. Je comprends bien la demande des parents parce que les parents qui ont des enfants en maternelle, et seulement dans le cycle maternelle

sur trois ans, n'ont pas connu le centre de loisirs. Je voudrais donner un petit témoignage, alors pas un témoignage de l'intérieur, puisqu'on pourrait dire que je serais juge et partie et je ne ferais que défendre ma boutique, non je vais simplement reprendre le compte rendu d'une inspection qui s'est passée sur un centre de loisirs. Vous savez que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ne vous prévient pas quand elle fait une inspection, ce n'est pas partout pareil mais voilà ce que l'inspectrice a noté : « *Le projet éducatif (parce qu'il y a un projet éducatif), le projet éducatif est très dense, les axes forts présents sont très explicites, la directrice et l'équipe peuvent s'y référer ; les valeurs souhaitées, les comportements à tenir en équipe et avec les enfants sont explicités. L'engagement et la qualité de service sont très prisés.* »

Sur le projet pédagogique. « *Le projet pédagogique de la directrice donne des axes éducatifs forts, qu'elle sait argumenter. Tout est fait pour que chaque activité soit proposée aux enfants dans un esprit pédagogique. Des solutions de repli en cas de non-adhésion à une activité par certains enfants sont prises en compte.* »

Alors, un peu plus loin : « *Aussi l'engagement pour le respect, la bonne humeur, la laïcité, et les valeurs de la République sont un atout de cet accueil ; (échanges sur des sujets d'actualités qui ont pu marquer les enfants); excellente approche intellectuelle, pédagogique, éducative, organisationnelle et culturelle de la directrice.* »

Et puis, à la fin de l'inspection, au niveau de l'avis général et des recommandations : « *Sur le plan général cet accueil fonctionne avec une aisance et une déconcertante fluidité. Les procédures, les activités, la pédagogie, l'éducation, la sécurité, l'engagement des équipes sont optimisés. Sur le plan éducatif et pédagogique les animatrices et animateurs et la directrice maîtrisent bien l'environnement d'un accueil de loisirs et l'univers des enfants. L'équipe effectue des activités éducatives*

et culturelles en ce sens. L'éveil des enfants est une de leurs priorités et ces derniers en sont ravis. La directrice prend autant de plaisir à montrer son projet que les enfants et l'équipe s'activent à le mettre en place. »

Un autre témoignage simplement d'une famille, une famille qui commence par dire : *« En tant que délégué de parents d'élèves, il m'arrive souvent d'être un peu critique en ce qui concerne les temps périscolaires pour les enfants. Toutefois, du coup il me paraît juste de vous faire des retours positifs quand cela le mérite. Mes enfants ont été au centre de loisirs pour la première fois, bien que l'un deux soit en CE1. Ils étaient réticents. Finalement ils ont été ravis dès le premier jour : de multiples activités très variées sont proposées. Ils ont pu aller au cinéma, à la piscine, à Thoiry -c'était pendant les vacances, la première semaine des vacances d'hiver- ils ont fait la cuisine, ils ont adoré les journées à thème avec le spectacle, l'ambiance est très sympathique mais la discipline nécessaire est maintenue, ce qu'ils ont apprécié car ils appréhendaient beaucoup les enfants faiseurs de troubles, un peu violents ou agressifs. »*

Je m'arrête là.

M. le Maire : Madame Sansy a demandé la parole, après on passe à l'ordre du jour parce qu'il y a encore 29 dossiers à voter.

Mme SANSY : Je ne vais pas parler très longtemps, je voulais juste dire quelques mots effectivement sur ces rythmes scolaires, pour avoir moi aussi échangé avec de très nombreux parents puisque je suis parent moi-même, et également avec de très nombreux enseignants puisque je participe à un certain nombre de conseils d'école. Pour vous indiquer que moi, je n'ai pas recueilli les mêmes témoignages que vous et notamment le passage à la semaine de quatre jours et demi a souvent été dénoncé par les uns et par les autres comme générant beaucoup de fatigue chez les enfants. De mon point de vue d'ailleurs cette question

des rythmes scolaires est un faux problème parce que vous savez aussi bien que moi que le rythme d'un enfant, ce n'est pas seulement le rythme de l'école ; c'est l'école mais c'est aussi tout ce qu'il y a autour de l'école, c'est globalement de manière générale le rythme des parents. Et tant qu'on n'envisagera pas cette question de manière un peu plus globale en parlant non pas de rythme scolaire mais de rythme de l'enfant, je pense qu'on ne pourra pas réussir à se mettre d'accord sur ce sujet-là.

La réforme antérieure a produit des aberrations ; moi je les ai constatées au quotidien. Par exemple le fait que les enfants n'avaient plus de récréation l'après-midi. J'ai vu un certain nombre de familles se plaindre aussi du fait que parce que les enfants allaient à l'école le mercredi matin, les activités périscolaires qui avaient d'habitude lieu à ce moment-là étaient reportées sur le week-end, parfois sur les soirées. Les associations se sont organisées comme elles l'ont pu mais elles ont parfois proposé effectivement des créneaux qui étaient mal commodes et qui venaient rallonger d'autant la journée des enfants.

Cette décision de repasser à 4 jours nous semble donc pertinente, elle préserve une pause méridienne qui est unanimement appréciée, qui est relativement large, elle va permettre de réintégrer les activités périscolaires sur la journée du mercredi et donc d'alléger des journées qui s'étaient chargées, et pour les enfants qui le peuvent, elle va permettre le mercredi un lever un peu plus tardif ou une journée passée en famille.

M. le Maire : On ne va pas continuer le débat, on pourrait passer la nuit dessus, on a encore 29 délibération à voter !

Mme HAGEL : C'est juste pour dire l'inquiétude des parents sur les fermetures de classes, notamment en maternelle où l'on parle de 30 enfants par classe !

M. le Maire : Oui mais ça n'a rien à voir. On passe à l'ordre du jour, et je propose de commencer par le 29ème rapport qui est :

29 - DENOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF CONSTRUIT DANS LE QUARTIER LA FONTAINE

(Rapporteur : M. Jean-Yves Sénant)

M. le Maire : En hommage au Colonel Arnaud Beltrame, il est proposé d'appeler le nouveau complexe sportif construit dans le quartier La Fontaine : Complexe Sportif La Fontaine - Colonel Arnaud Beltrame. On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

I - FINANCES

1 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2018

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Alors je ne sais pas s'il faut l'appeler primitif ou magique ? Il va être magique aussi celui-là, je pense !

Après plusieurs années où nous avons fréquemment insisté sur les questions liées à la baisse des dotations et aux péréquations, l'Etat a changé un peu son fusil d'épaule et il a institué un nouveau mode de pilotage, en accord ou pas d'ailleurs, avec les collectivités. C'est un élément important, nous avons choisi d'en parler dès l'introduction de cette présentation du budget primitif parce qu'effectivement, pendant cinq ans, de 2018 à 2022, nous allons devoir nous engager à limiter nos dépenses de fonctionnement et comme beaucoup d'autres villes, Antony qui est une grande ville est concernée par cette démarche.

Cette démarche, vous savez comment elle s'appelle, elle s'appelle

« Contractualisation ». Contractualisation entre l'État et les collectivités et donc cette contractualisation, elle va sans doute avoir lieu au mois de juin, dans cette période-là. On a évoqué tout à l'heure l'objectif principal : L'objectif est de réduire les déficits publics en limitant l'augmentation des dépenses publiques, je rappelle que la France connaît un déficit régulier depuis 1973 et que notre endettement ne cesse d'augmenter. Donc il est un peu normal que l'État s'en préoccupe et le moyen qu'il a trouvé, c'est d'imposer dans une période de cinq ans, de 2018 à 2022, un pourcentage maximal d'augmentation des dépenses de fonctionnement, et je dis bien « des dépenses ». Il s'agit de maîtriser les dépenses des collectivités qui doivent être comprises entre 1,05 % et 1,20 %, et le taux final qui sera décidé dépendra, on va dire pour simplifier de la richesse de la ville, avec tout ce que ça peut avoir de relativement discutable.

Il y a une sanction en cas de non-respect qui est quand même relativement lourde puisqu'il s'agit d'une pénalité de 75 % du dépassement. Donc si on dépasse de 1 million, on paye 750.000 € de pénalité, ce n'est pas très difficile à comprendre, et on a une récompense en cas de respect avec une dotation d'investissement plus avantageuse, autant l'État a défini la pénalité, autant on en sait un peu moins sur la récompense mais bon... C'est le côté magique, mais ça, ce n'est pas nous ! On peut mettre en évidence, comme l'a fait tout à l'heure Monsieur le Maire, le fait que l'État demande aux collectivités d'être de bons élèves mais n'est pas forcément lui-même un bon élève. En effet, tout à l'heure on a vu que le taux d'augmentation des dépenses publiques de l'État était, de mémoire, supérieur à 2,3 %, ou 2,2 %, donc c'est quand même considérable.

Antony tiendra cet engagement, la Ville tiendra cet engagement parce qu'en fait, comme on l'a rappelé tout à l'heure lorsque je disais qu'on avait une politique structurante de maîtrise des dépenses, depuis

déjà plusieurs années, on n'a pas anticipé, on ne savait pas il y a cinq ans qu'on allait avoir une contractualisation mais on pensait qu'il était très important de maîtriser ces dépenses, et d'ailleurs d'autant plus important que notre programme d'investissement nous conduisait à avoir de plus en plus de fonctionnement grâce aux nouveaux équipements dont tous les Antoniens sont très heureux de bénéficier bien évidemment. Donc la maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est le fondement de notre gestion depuis plusieurs années, et comme je le disais tout à l'heure, on constate qu'on a déjà fait une grosse partie du travail puisque depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui, on est sur un rythme moyen d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement de + 0,6 %. C'est un point qui est très important, il l'est un peu moins à Antony justement parce que cela fait quelques années que nous pratiquons cette maîtrise, mais on peut penser que pour d'autres communes ou collectivités cela pourra s'avérer très délicat et difficile, celles qui ont moins l'habitude ou qui par le passé n'ont pas eu ce souci risquent effectivement d'avoir un choc.

Alors concernant le pourcentage que nous connaissons en 2018, il sera sans doute inférieur à + 0,7 % et ce malgré l'ouverture des équipements que vous connaissez : la fosse de plongée et le complexe sportif La Fontaine un peu retardé, toutes les autres dépenses sont parfaitement maîtrisées, et donc là encore on aura en 2018 un très bon niveau d'autofinancement proche de celui que nous avons connu ces dernières années.

Alors on parle beaucoup des dépenses forcément parce que la contractualisation porte sur les dépenses, elle ne porte pas sur les recettes. Sur les recettes, on va avoir une progression forte, de + 0,8 %. Il faut bien comprendre que notre budget est plus important, donc la masse des recettes de + 0,8 est significative en valeur absolue, et ce malgré les trois ou quatre éléments négatifs qui apparaissent, parce que même si on

nous a dit que la DGF ne devait pas baisser, elle baisse un petit peu, moins que ces derniers temps mais enfin elle baisse quand même de 300.000 €. On peut s'attendre comme on en est totalement conscients à avoir une baisse des droits de mutation parce que les droits de mutation cette année ont été relativement élevés, et nous avons bénéficié d'un résultat exceptionnel qui s'est ajouté aux droits de mutation on va dire classiques, donc on estime qu'il va y avoir une petite baisse des droits de mutation, peut-être moins importante que ce qui est prévu là d'ailleurs mais ce sera la bonne surprise. Nous allons assister à la fin des subventions pour les emplois aidés parce que les emplois aidés, il n'y en a plus ou quasiment. Et nous aurons le changement des règles de financement par la CAF concernant les crèches, on en avait déjà parlé, c'est vrai que les modifications et la souplesse qui est autorisée pour les parents auront pour la Ville un coût estimé à 400.000 €.

Donc malgré tous ces éléments, nos recettes de fonctionnement vont quand même augmenter, et on constate sur le graphique que l'évolution de nos niveaux d'épargne de gestion et d'épargne brute est très stable finalement puisque les courbes sont presque parallèles.

Alors abordons maintenant ce qui est au cœur d'un budget primitif : les investissements et la masse considérable d'investissements que nous allons encore une fois en 2018 réaliser puisque le programme d'investissements est fixé à 37,4 M€, ce qui correspond à un chiffre très haut, très élevé pour la Ville, ce n'est pas la première fois mais il est quand même élevé. Il se décompose comme je le dis souvent en grands projets mais pas que puisqu'il y a des dépenses un peu dans tous les secteurs que nous allons maintenant aborder.

Alors les grands projets, vous les connaissez globalement puisqu'on les a quand même évoqués en de multiples occasions avec le DOB aussi, la fosse de plongée qui a été inaugurée et qu'il va falloir

terminer de payer, le gymnase et le Parc de La Fontaine aussi, la reconstruction de l'école Dunoyer de Segonzac qui représente un montant élevé de 6,7 M€ en 2018, l'école est largement sortie de terre, pour ceux qui vont se promener de temps en temps, ils voient que ça avance... Même s'il y a peut-être du retard pour ce type de projet, il peut y voir souvent des retards, on le sait.

Je cite encore le déploiement du réseau de vidéoprotection qui continue d'être amélioré, augmenté, etc. ; la construction d'un dépôt de voirie rue de Châtenay, les études urbaines, le développement économique et commercial, tout ça pour un peu plus de 14 M€.

Pour illustrer le budget, on a ajouté quelques photos des grands projets : la fosse de plongée, la piscine, le complexe sportif La Fontaine, et l'école Dunoyer de Segonzac, des grands projets qui sont souvent des marqueurs pour la ville. On a évidemment d'autres opérations, on s'occupe des bâtiments communaux, et donc je vais reprendre un peu les investissements dans ces différents postes : les acquisitions foncières pour 2,1 M€. On a trois grandes acquisitions foncières : c'est l'acquisition en VEFA des futurs prochains bureaux et locaux commerciaux qui vont se trouver sur la Place du Marché, ce sera la première tranche d'acquisitions ; il y a des acquisitions aussi concernant le terrain de la station-service Oil France ; et des acquisitions dans le cadre de la politique de réserves foncières du côté de l'avenue du Général de Gaulle. Des subventions pour le logement social, il y a notamment quelques subventions à la coopérative de Hauts de Bièvre Habitat pour la réhabilitation des tours, et pour des constructions aussi de logements sociaux ; la subvention au CCAS classiquement, qui je crois a pour objectif de rénover la résidence Renaître.

Concernant les bâtiments communaux, là on constate aussi que c'est un poste important puisqu'on a en tout un peu plus de 10 millions

d'euros de budget, avec les écoles, alors je n'ai pas tout pris parce que sinon le document sur le budget est très long mais on peut noter que pour les écoles, là encore on s'occupe des écoles dans tous les quartiers d'Antony puisque Ferdinand Buisson est concernée pour une réfection de la chaufferie, La Fontaine et Paul Bert sont concernées pour une réfection des sanitaires, la maternelle des Rabats pour une réfection des sols, André Chénier pour le remplacement des menuiseries extérieures, et beaucoup d'autres travaux dans les écoles puisque ces trois ou quatre postes que je viens de citer ne représentent pas les 3,2 M€. Il y a beaucoup d'autres choses. Pour les crèches, ce sont aussi des travaux qui peuvent être importants, enfin plus ou moins importants selon les crèches, on sait bien qu'à la Comptine il y a une rénovation globale importante, au Noyer Doré donc, pour la crèche La Fontaine et celle de l'Aurore il y a une réfection de la toiture, et pour d'autres il y a une rénovation plus ou moins globale.

Les équipements sportifs, les bâtiments culturels, les bâtiments pour la jeunesse, administratifs, donc tous ces éléments-là contribuent à faire en sorte que les bâtiments à Antony sont tous avec évidemment une rotation qui est normale, on ne peut pas tout faire en même temps mais on en fait beaucoup chaque année comme l'indiquent les budgets de ces dernières années où à chaque fois pour les bâtiments communaux l'investissement était élevé.

Pour la voirie, c'est certainement moins élevé qu'à une époque parce qu'on a fait beaucoup, donc c'est normal que ça baisse un peu mais il y a quand même encore 6 M€, un peu plus, consacrés à la voirie, ce qui n'est quand même pas négligeable, avec des revêtements de chaussées parfois un peu rapides ou des reconstructions de chaussées où l'on reprend beaucoup plus les rues très abîmées. On consacre aussi 600.000 € à un programme de circulations douces et d'accessibilité ;

rénovation progressive et amélioration de l'éclairage public ; enfouissement des réseaux aussi, moins qu'à une époque mais pour 500.000 €. Voilà pour la voirie.

Après, on constate qu'il y a d'autres dépenses qui correspondent aux espaces verts, au stationnement urbain, aux avances forfaitaires, et finalement on constate que ce programme, cet ensemble d'investissements, comme je le disais au début, conduit à avoir 37,4 M€ de nouveaux investissements pour 2018, et ces investissements seront financés sans recours à l'emprunt et comme on l'a dit sans modification des taux d'imposition à Antony. Je vous remercie.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? M. Rufat je suppose et Mme Delpech comme toujours ?

M. RUFAT : Oui, comme toujours, comme Monsieur Médan intervient pour les dossiers financiers. Alors je pense qu'on va parler de magie finalement. Je pensais que non mais vu votre dernière diapo, on va pouvoir évoquer ce sujet, étant entendu qu'au départ je pensais que la magie était effectivement la capacité de ce Gouvernement à nous faire croire qu'un contrat allait être merveilleux, avec une dotation inconnue d'investissement si on était des bons élèves, et là c'est la partie sinon magique ou en tout cas d'illusion qui nous est proposée.

Alors c'est vrai que ce budget est contraint, ce budget est contraint parce que le Gouvernement impose aux villes un contrat, un contrat de trajectoire financière, il l'impose, en tout cas il donne les éléments pour que les Villes le souscrivent de manière intéressée, sinon les pénalités sont plus importantes si les villes n'obtempèrent pas à l'injonction du Gouvernement. ... Alors oui c'est la décentralisation, c'est le bonapartisme, c'est tout ce que l'on veut, en tout cas c'est une contrainte qui a été portée et qui vise à réduire les dépenses des collectivités territoriales de 13 milliards d'euros, c'est l'ordre de grandeur qui avait été

présenté au DOB et qui est équivalent à peu près à la somme des baisses de dotations et de financements qui avait été prévue par le précédent Gouvernement, donc on est dans une continuité financière, avec un mécanisme différent, mécanisme qui aujourd'hui ne diminue pas les recettes de la Ville mais impose à la Ville de réduire ou en tout cas de contenir ses dépenses.

Alors c'est un peu embêtant pour les villes comme Antony qui étaient, on l'a dit tout à l'heure, assez bonnes élèves au départ et qui avaient déjà fait des efforts, alors peut-être que celles qui ne l'ont pas fait avant auront plus de facilités parce que les marges existent, c'est probable, mais elles devront quand même faire le choc qu'elles n'ont pas fait, mais on peut imaginer qu'elles ont des marges à dégager, ce qui est embêtant c'est que la part recettes n'intervient pas dans ce contrat, et lorsque, vous ne l'avez pas mentionné, nos recettes de fonctionnement vont augmenter, la fosse de plongée va intervenir, le stationnement, les recettes de stationnement aussi non négligeables vont intervenir, toutes ces recettes vont améliorer notre compte de gestion, or elles n'apparaissent pas dans le contrat qui nous lie avec l'État. Donc nous voilà dans une situation de contraintes fortes et contraintes externes.

Alors que dire sur votre budget ? Vous avez évité de parler des reports et vous avez présenté deux des grands projets de cette année, vous n'avez montré que la fosse mais il y a aussi le gymnase, c'est un équipement partagé avec le Département, et on a souvent ce risque-là d'avoir des grands équipements partagés, il y a le théâtre qui va arriver bientôt qui lui relèvera du Territoire, et le centre aquatique Pajeaud que vous avez cité, une partie est du Territoire et l'autre est de la Ville. Donc c'est bien de faire la différence entre les deux parce que les financements relèvent de sources parfois différentes, ici on ne parle que des financements relevés par la Ville.

Alors vous n'avez pas parlé des recettes, c'est dommage parce qu'elles vont augmenter et oui elles augmentent : il y a de nouveau les recettes des services, pas simplement le stationnement et la fosse de plongée mais il y a aussi les tarifs de base qui vont augmenter, et j'ai trouvé assez cocasse dans la présentation de voir que lorsque les recettes sont diminuées au profit des familles, pour les crèches par exemple avec l'application de la PSU, vous êtes un peu malheureux d'avoir une baisse de recettes, eh oui... Mais c'est pourtant plutôt bien pour les usagers d'avoir une baisse.

M. le Maire : On ne parle pas du budget des usagers, on parle de notre budget.

M. RUFAT : Oui mais quand on augmente les tarifs, c'est bien sur les usagers qu'on le fait.

M. le Maire : Les tarifs ? Mais où avez-vous vu une augmentation de tarifs ?

M. RUFAT : On va en parler tout à l'heure...

M. le Maire : Mais il n'y a pas d'augmentation de tarifs !

M. RUFAT : On va en parler tout à l'heure, il y a une délibération...

M. le Maire : De hausse de tarifs ? Vous pensez que le fait de passer les tarifs au taux d'effort, c'est une hausse de tarifs ?

M. RUFAT : Pour certaines personnes ce sera une hausse, oui.

M. le Maire : Et ce sera aussi une baisse pour d'autres ! Et une baisse plus forte que les hausses.

M. RUFAT : On va y venir, mais vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de hausse de tarifs.

M. le Maire : Passer les tarifs au taux d'effort, vous ne pouvez pas dire que c'est une hausse. Ça ne rapportera rien financièrement à la Ville. Par contre cela permettra à certaines familles de pouvoir accéder à un équipement.

M. RUFAT : Et on va en parler tout à l'heure si vous voulez bien.

M. le Maire : Mais ne dites pas que c'est une hausse de tarifs, ce n'est pas sérieux ! Ce n'est pas raisonnable, personne ne le croira !

M. RUFAT : Cela dépend pour qui.

M. le Maire : Non, personne ne le croira.

M. RUFAT : Eh bien vous verrez.... Il y a quand même certains qui vont payer davantage.

M. le Maire : D'autres paieront moins ! Le budget c'est l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et cette mesure-là n'apportera rien !

M. RUFAT : Cela va être neutre, on en a parlé, ça va être neutre.

M. le Maire : Oui, ça va être neutre. Donc ne dites pas que ça va être une amélioration pour nous !

M. RUFAT : Je n'ai pas dit que c'était une amélioration pour vous...

M. le Maire : Si, vous l'avez dit.

M. RUFAT : J'ai parlé des crèches.

M. le Maire : Mais pour les crèches, il n'y a pas de hausse des recettes !

M. RUFAT : Non, justement, il y a une baisse.

M. le Maire : Oui une baisse, mais là vous parlez de hausse de tarifs. Il n'y a pas de hausse de tarifs. Il faut arrêter de dire qu'il y aura des hausses, il n'y en aura pas.

M. RUFAT : Vous m'avez interrompu, donc je n'ai pas pu aller au bout...

M. le Maire : Oui d'accord, je vous ai interrompu, j'arrête.

M. RUFAT : On va revenir sur la délibération 4, et on viendra sur les tarifs ensuite. Alors sur le budget, d'habitude on parle des projets, on a déjà évoqué Antonypole et Jean Zay qui vont nous échapper même si pour Jean Zay vous dites que c'est un projet qui a été voté ici, en tout cas maintenant c'est le Territoire qui va le gérer ; Antonypole ça reste

incertain.

Sur les projets en centre-ville, rue des Champs, on a découvert peu à peu ce qui va se passer, on a vu en DIA quelques ventes... C'est rue Mounié, excusez-moi je reprends : rue des Champs on a le bâtiment voisin...

M. le Maire : Quel bâtiment voisin ?

M. RUFAT : Le bâtiment voisin, celui qu'on a acquis, un bâtiment qui était apte à recevoir le public, moi je pense qu'en attendant de savoir quelle allait être sa finalité, la police municipale devrait l'occuper, une partie peut être encore réservée à l'utilisation par le public aussi puisqu'en centre-ville François Molé va disparaître, donc un espace de salles municipales va disparaître, ce bâtiment pourrait être récupéré ou utilisé le temps des travaux et il pourrait être réservé à cette activité-là. C'est une proposition qu'on vous fait, qui aurait pu être budgétée cette année.

C'était sur la rue des Champs. Sur le centre-ville on découvre peu à peu que le 15 Mounié ou le 17 Mounié, il y a un bâtiment qui va faire la continuité de la Place, projet qui n'avait pas été soumis à la concertation et qui était venu se greffer ensuite mais on découvre peu à peu l'étendue du projet du centre-ville. On ne sait pas encore clairement quel va être le circuit de circulation et si vous maintenez le projet de sortie du parking vers la RD 920 qui va chambouler aussi le centre-ville ; il y a ainsi un certain nombre d'éléments qui n'apparaissent pas dans ce budget et qui auraient pu faire partie du débat.

Sur la voirie, je constate également qu'il y a une baisse de financement, alors pour circuler régulièrement en deux-roues et donc pour être assez sujet aux trous et aux chaos de la chaussée, j'ai l'impression qu'il y en a plus, peut-être que mes rues favorites sont des futures rues à refaire et vont bénéficier de travaux mais je trouve que la

chaussée est plus délicate aujourd'hui que précédemment.

On l'a déjà évoqué, lorsque le service de la restauration va dégager 450.000 € de gain pour la Ville, ce gain n'est pas répercuté sur les tarifs, on l'a déjà évoqué tout à l'heure, donc c'est un sujet aussi sur lequel on aurait aimé pouvoir échanger.

Enfin, vous allez aussi bénéficier cette année, ce sont des petites recettes mais vous le dites dans votre rapport, de l'absence d'élections, du passage à la semaine de quatre jours, ce sont aussi des dépenses en moins qui permettent de faciliter l'équilibre dont vous avez parlé.

Le budget participatif : il est totalement absent parce que la dépense n'interviendra que l'année prochaine, pour 2019...

M. le Maire : On vous présente un budget 2018, ne dites pas qu'il aurait fallu qu'il prenne les dépenses de l'an prochain !

M. RUFAT : Il y a des dépenses qui vont être reportées, on va les revoir sur 2019.

M. le Maire : C'est possible mais pour le prochain budget participatif, on ne peut rien dire pour le moment. On verra les dépenses en 2019.

M. RUFAT : Et il y avait deux sujets qui avait été évoqués l'année dernière et qui sont absents de votre présentation, ce sont des sujets qui concernent Madame Précetti, il y avait Véligo, je voulais savoir quel était l'avancement de ce projet ; et aussi Autolib' qui avait été remis au placard, également quel est le devenir de ce projet ?

Et enfin dans votre dernière diapo -et c'est là le côté magique- vous dites que c'est fait sans emprunt. Alors, je vous ai posé la question plusieurs fois et en commission hier j'ai cru comprendre que vous avez contracté un emprunt cette année, un emprunt de 5 M€ à un taux un petit peu plus élevé que le taux moyen de la dette, et donc je suis surpris de voir que vous annoncez un plan d'équipement et un budget sans emprunt

alors qu'en réalité vous avez emprunté un emprunt de 5 M€ en début d'année. Alors ça ne va pas vous empêcher de désendetter la Ville puisque vous allez rembourser 13 millions je crois de capital, donc il restera une baisse, 8 millions ou l'équivalent en fin d'année, mais il y a quand même un emprunt qui est fait cette année dans ce budget, je tenais à le dire et c'est le côté malheureusement magique que vous essayez de nous proposer ce soir.

Mme DELPECH : Derrière la condamnation des effets négatifs des décisions de ce Gouvernement, comme je l'ai dit tout à l'heure, vous êtes en accord sur l'objectif de contrainte des dépenses publiques. Vous vous êtes même précipités pour annoncer la signature de la contractualisation avec le Préfet alors que dans le même temps, les trois associations : Association des Maires de France, Assemblée des Départements de France et Régions de France, publiaient un communiqué annonçant que le compte n'y était pas et faisait des propositions assouplissant ces contrats. Il y a également un avis défavorable du Comité des Finances Locales.

Les neuf Maires du Val-de-Marne concernés ont fait part collectivement de leur opposition à la remise en cause du principe de libre administration des communes. En même temps que vous affirmez ne pas avoir de difficultés à respecter la loi, vous acceptez que la Ville soit contrainte dans ses choix de dépenses. De plus elle sera soumise aux décisions politiques du Gouvernement l'obligeant à augmenter certaines dépenses, comme peut-être la revalorisation du point d'indice des agents, la suppression des emplois aidés comme annoncé. En fait, maîtriser les dépenses de fonctionnement conduira à comprimer les dépenses de personnel et cela aura des conséquences sur les services rendus aux citoyens.

Je cite : « La France est un pays qui souffre d'un retrait des

services publics », c'est la déclaration de Jacques Toubon hier sur France Inter, hier matin. Prenons l'exemple du PIMMS : vous avez laissé partir les agences de proximité de la CPAM, de la CAF, de la SNCF, de la Poste, alors oui, le PIMMS est utile, fortement utile, il ne désemplit pas. Mais il est fragilisé dans ses financements et dans la pérennité de ses personnels. La commune doit le soutenir d'autant plus que les besoins augmentent, surtout dans ce quartier où le chômage est fort, la mixité encore faible, où l'éducation pâtit au vu des résultats du plan Réussite Educative cette année.

Autre exemple : quand notre collègue Pierre Rufat vous a suggéré lors du débat d'orientations budgétaires d'ouvrir la médiathèque Arthur Rimbaud le dimanche, vous lui avez répondu que vous y aviez pensé mais renoncé, à cause je vous cite du « mur financier ».

Pour ce qui est de vos choix budgétaires pour 2018, c'est la continuité : des bâtiments de prestige, la fosse de plongée coûtera au final 8 M€ au lieu des 5 M€ prévus, un renforcement de la vidéosurveillance dont l'efficacité reste à prouver si ce n'est de donner un « sentiment de sécurité » à nos concitoyens. Rien sur un accès aux soins accessibles à tous, pas beaucoup sur la réduction de l'usage de la voiture, peu pour la réhabilitation du centre commercial de Pajeaud dont on parle depuis le début de la mandature. La reconstruction du groupe scolaire Anatole France attendra encore deux ou trois années puisqu'on en est toujours aux études. Et toujours très peu pour le logement social.

Là je vais répéter ce que vient de dire Pierre : pour ce qui est des nouveautés de ce budget, le contrat de restauration moins onéreux devrait permettre de diminuer le coût des repas pour les familles, ce n'est pas ce que vous avez décidé. Il reste à espérer que la qualité sera au rendez-vous. Merci.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

M. MEDAN : Sur le fait de dire sans recours à l'emprunt, cela peut signifier deux choses : d'une part que l'emprunt dont vous avez parlé, il a été souscrit en 2017, c'était un emprunt ancien, ce que je veux dire c'est qu'on n'a pas prévu a priori en 2018 d'en souscrire. On va peut-être quand même être obligés de souscrire des emprunts pour des raisons d'équilibre comptable, qui seront utilisés en 2019. Parfois les emprunts ne sont pas mobilisés pour uniquement des questions liées aux investissements purs.

M. RUFAT : Si vous permettez, l'année dernière on avait dit sans emprunt. Donc on ne peut pas dire à la fois 2017 sans emprunt et 2018 sans emprunt alors qu'il y a quand même un emprunt qui a été contracté à l'une ou à l'autre.

M. MEDAN : Non mais je parle de la diapo dans laquelle on a mis « sans emprunt » parce qu'on est capable de financer le programme d'investissement sans mobiliser d'emprunt nouveau. Voilà ce que j'ai voulu dire.

M. RUFAT : Sauf que vous empruntez quand même.

M. MEDAN : On a emprunté. C'est le premier point.

Le second point : quand vous êtes intervenu au tout début, vous avez dit « augmentation des tarifs ». Monsieur le Maire est intervenu quand vous aviez la parole, on n'a pas du tout l'impression d'augmenter les tarifs quand on modifie la façon dont on tarifie puisqu'on est allé vers quelque chose qui d'ailleurs avait votre assentiment, le taux d'effort, et c'est une direction qui est prise pour les jeunes du Château Sarran et qui va avoir un impact neutre. Donc encore une fois il n'y a pas d'augmentation de tarifs liée à cet élément.

Deuxième élément : sur le fait qu'on est atteint par la contractualisation, vous avez parlé de « choc » et je pense que certaines villes effectivement vont connaître un choc, nous ce n'est pas le cas, on a

maîtrisé ça depuis des années et on ne l'a pas fait pour faire plaisir à l'Etat, on l'a fait parce qu'on pensait que c'était le bon sens de le faire, et donc on va continuer à le faire. Je pense très sincèrement qu'il est préférable d'avoir une sorte de traîne d'augmentation des dépenses raisonnables, là l'Etat nous l'impose mais on l'avait déjà avant qu'il ne nous l'impose, donc ça nous paraissait raisonnable d'avoir ce type de stratégie, c'est totalement différent à mes yeux d'une forte baisse de la DGF qui a eu un impact beaucoup plus lourd en termes de réduction de nos ressources que la stratégie de contractualisation. Donc vous, vous avez mis ça sur le même plan, moi je ne le mets pas sur le même plan quand même. Voilà ce que je voulais vous dire.

Vous avez aussi dit que les recettes n'allaient pas être touchées, ce qui veut dire que l'on peut malgré tout avoir une augmentation de recettes, et si une sorte d'effet de ciseaux se produisait entre nos dépenses qui ne peuvent pas augmenter, et nos recettes qui peuvent quand même augmenter, cela veut dire que la Ville peut bénéficier de ces effets conjoints pour réduire son endettement, réduire ses frais financiers, et finalement ce n'est peut-être pas si mal aussi. Voilà comment on peut essayer de positiver un petit peu quelque chose qui nous est imposé mais que nous faisons déjà depuis des années. Merci.

Mme PRECETTI : Vous m'avez interpellée au sujet de Véligo et d'Autolib'. Concernant Véligo, il y a trois ans de cela, la Ville avait démarré des études pour l'implantation d'un parc sécurisé à proximité de la gare d'Antony centre, ensuite la RATP est venue vers nous parce qu'ils avaient un programme de déploiement de ces systèmes Véligo, en collaboration avec Ile-de-France Mobilités, sur les gares où l'attractivité vélo était importante et la gare d'Antony centre faisait partie de leur programme. Sauf qu'ils n'avancent pas, clairement, soyons clairs, ça n'avance absolument pas, ils ont toujours des délais extrêmement longs,

ce qui fait qu'on a pris la décision de reprendre les études à notre compte. Et ceci parce qu'on peut parfaitement contractualiser directement avec Ile-de-France Mobilités. J'espère en tout cas que ça ira plus vite par ce biais-là. Voilà pour Véligo.

On étudie où l'on pourrait mettre cela à proximité d'Antony centre, clairement l'idée serait de réaménager, agrandir, transformer le parc qui existe à côté du Parc Bourdeau. Il y a quand même des contraintes pour pouvoir rentrer dans les clous de la Charte Véligo qu'il faut respecter. Cela demande un peu d'études quand même.

Concernant Autolib', tout le monde a entendu parler des difficultés du déficit qu'annonce Autolib' à la fin du contrat, que Bolloré annonce en tout cas pour 2021, d'environ 170 M€, à moins de trouver une solution, ce déficit se répartira sur les contractants, donc les villes, à hauteur du nombre de places Autolib' qu'elles ont. Donc dans l'attente de trouver un nouvel équilibre économique, ou en tout cas quelque chose qui permettrait de résoudre cette difficulté, on n'a pas tellement envie de continuer à déployer. Ce qui était prévu pour l'instant est gelé. Et de toute façon, Autolib' ne déploie plus nulle part, clairement. Donc tout est gelé et je pense que c'est une sagesse pour l'instant d'attendre que les choses s'éclaircissent, si un jour elles s'éclaircissent.

M. le Maire : Maintenant je vais répondre aux dernières questions : d'abord je vous confirme ce qu'a dit Pierre Médan : la Ville n'est pas contrainte par la contractualisation. Ce qu'on nous impose, ce que nous impose l'Etat, ce qui ne manque pas de piquant quand on sait que lui, il a 2,2 % d'augmentation de ses dépenses de fonctionnement en 2017 alors que nous, on avait 0, l'Etat nous impose des contraintes que lui ne s'impose pas. Mais pour nous, ce n'est pas une contrainte parce qu'on a fait 0 % l'an dernier, on a fait 0,6 % sur la moyenne des cinq dernières années, et par conséquent pour nous, arriver à refaire 0,5 % ce n'est pas

un problème, c'est une question de gestion.

Par contre je comprends que les associations d'élus locaux qui n'ont pas forcément les mêmes problématiques que nous, qui n'ont pas les mêmes savoir-faire en matière de gestion, se posent des questions, ça c'est sûr, mais nous, en tout cas on ne s'en pose pas, et on signera le contrat sans aucune difficulté. Pour nous c'est naturel de faire moins de 1% d'augmentation de nos dépenses, surtout quand les prix n'augmentent pas. Alors évidemment, si les prix augmentaient à l'avenir, là, ça pourrait poser davantage de problèmes, mais ça en poserait à tout le monde, pas seulement à nous en l'occurrence, on ne serait pas les seuls à souffrir si les prix augmentaient et l'Etat aurait du mal lui aussi à faire moins de dépenses. Mais ça, on verra.

Les services publics disparaissent, Mme Delpech ? Ceux de l'Etat peut-être, mais pas les nôtres ! On parle du budget de la Ville, pas de celui de l'Etat ! Pas celui de la Sécurité Sociale ! Ne mélangeons pas tout ! Les services publics de la Ville, non seulement ils ne disparaissent pas mais ils augmentent : le cinéma, on avait une seule salle, on en a quatre maintenant. Nous avons l'Espace Vasarely, on avait des petites salles ici et là, maintenant on a un immense espace associatif. Les gymnases, on a augmenté le nombre de gymnases, on a doublé le nombre de gymnases pratiquement depuis 5 ans. Les crèches, on rénove les crèches. Bientôt, tous les bébés d'Antony auront des crèches climatisées, ils ne souffriront plus de la chaleur au mois de juin et au mois de juillet ; est-ce que ce n'est pas une amélioration des services ? Les écoles : On est en train de moderniser aussi ; chaque année on met 3 M€ dans les écoles pour les moderniser.

Donc on améliore les services publics. On augmente les services publics et on les améliore. Ne dites pas qu'ils disparaissent. Il est possible que l'Etat fasse disparaître ses propres services publics, mais

pas nous. Et nous, nous parlons aujourd'hui du budget d'Antony.

Alors effectivement M. Rufat a raison quand il dit que le fait que nous ayons été sérieux depuis des années fait qu'on a moins de marge de manœuvre, c'est vrai. Une ville qui a accumulé « le gras », comme le mammoth dont parlait Claude Allègre autrefois, les villes qui ont accumulé du gras pendant des années ont plus de facilités à dégraisser. Nous, on est déjà à l'os. Et nous allons faire pourtant encore plus. Oui, c'est plus dur pour nous d'arriver à maintenir moins 1 % mais on le fera quand même. On le fera quand même parce qu'on pense que c'est notre manière d'agir, c'est notre manière de gérer la Ville.

L'entretien des rues : alors effectivement vous n'avez pas été habitués ... si vous aviez habité une des villes voisines, vous auriez pu être habitués à avoir des trous dans les rues et les trottoirs. Nous, il n'y a jamais de trous dans les chaussées, sauf effectivement maintenant au sortir de l'hiver, effectivement l'hiver a été très rigoureux à Antony comme ailleurs, et il y a quelques trous à boucher dans les chaussées, ce qui sera fait très rapidement. Effectivement moi-même j'en ai vu encore quelques-uns aujourd'hui en circulant dans la ville, c'est normal. Mais ce sera fait très rapidement. D'ailleurs on a prévu le budget : vous avez vu le bail de voirie, il coûte 1 M€ par an à peu près, c'est beaucoup de travaux.

Alors les équipements publics effectivement se partagent avec d'autres structures, oui, mais à La Fontaine on a 70 % du coût d'investissement et on a acheté, si je puis dire, en payant au Département 1,5 M€ le droit d'utiliser le reste. Donc ce n'est quand même pas gratuit, on a payé 1,5 M€ à l'Etat. On a payé au total 10 M€ pour l'investissement brut, plus 1,5 M€ qu'on a payé au Département pour avoir l'usage de ses équipements pendant le soir et le week-end.

C'étaient M. Feuillade et Mme Hagel qui ricanait tout à l'heure en demandant quelle subvention on allait verser à Antony Habitat et pour

quels logements ? Je vais vous dire : il y a les 16 logements de la rue Emile Lévêque, oui, qui sont déjà d'ailleurs construits, vous avez vu, en deux mois ils ont été montés mais c'est écrit dans le dossier, si vous l'aviez lu le dossier, c'est dedans !

Mme HAGEL : C'est nouveau ...

M. le Maire : Oui, ils ont été construits entre décembre et janvier, et février, ce sont les 37 logements d'Harmony. On finance les logements sociaux d'Harmony, c'est-à-dire les logements de Pajeaud, opération Pitch à Pajeaud, et les 16 logements rue Emile Lévêque. Voilà ce qu'on finance cette année, en plus des travaux de réhabilitation des tours du Breuil et d'autres tours.

Voilà ce que je voulais vous dire. Donc le budget que nous vous présentons et sur lequel vous allez voter tout à l'heure est un budget qui améliore largement les services publics comme l'ont fait tous les budgets précédents depuis des années, et c'est un budget qui nous permet de le faire sans augmenter les impôts, sans augmenter l'endettement même si effectivement on a souscrit un emprunt il y a un an qu'on est maintenant obligé d'encaisser. Je ne serai peut-être pas aussi optimiste que Pierre Médan mais en tout cas on n'augmentera pas l'endettement. J'espère qu'on le baissera, mais en tout cas on ne l'augmentera pas, c'est sûr. Vous connaissez beaucoup de villes actuellement comme la nôtre ? L'Etat va augmenter son endettement de 84 milliards cette année, quand même, et nous on ne l'augmente pas du tout ! Et peut-être qu'on le baissera. On verra. J'espère qu'on le baissera. Vous allez maintenant être appelés à voter ce budget.

(Il est procédé à un vote à main levée chapitre par chapitre, section de fonctionnement et section d'investissement, chaque chapitre recueille 41 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.)

2 - ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEDAN : Ces taux sont les mêmes que l'an dernier, il est donc proposé au conseil municipal de reconduire pour 2018 les taux communaux des trois taxes.

M. le Maire : Je précise quand même qu'en plus des 11,40 % de la taxe d'habitation, des 17,2 % du foncier bâti et des 17,8 % du foncier non bâti, il y a 6,87 % de taux de taxe d'habitation du Territoire perçue par la Ville mais reversée intégralement au Territoire ; de même qu'il y a 1,30 % de foncier bâti et 1,85 % de foncier non bâti.

Pour la Ville c'est seulement 11,40 % de taxe d'habitation pour ceux qui vont encore la payer.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 7 abstentions.)

3 - APPLICATION DU TAUX D'EFFORT AUX TARIFS DES ACTIVITES DU CHATEAU SARRAN

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

M. MEDAN : Il y a eu une refonte de la tarification des activités pour les jeunes Antoniens de moins de 18 ans ; le système de taux d'effort a été mis en place et évidemment on ne peut pas le décrire comme ça oralement, il faut pour le comprendre regarder la grille qui est dans le document et c'est sur cette revalorisation et sur cette grille qu'on vous demande de voter.

M. RUFAT : Là, on parle du taux d'effort ; les augmentations de tarifs, on les a vues lors d'un précédent conseil quand on a voté les tarifs, et dans ces tarifs que l'on a votés à un précédent conseil il y avait des

augmentations, parfois c'était d'une façon très importante, par exemple dans les activités sportives, plus de 10 ou de 20 %. C'était la piste éclairée, etc...

M. le Maire : Non, M. Rufat, ce n'est pas possible ! Ce sont des tarifs applicables aux entreprises dont vous parlez ou à des clubs extérieurs, ce n'est pas applicable aux Antoniens. Les Antoniens ne vont pas payer l'éclairage de la piste.

M. RUFAT : Mais c'est une augmentation des tarifs qui a été faite. Après vous dites que ce sont les jeunes, pas les adultes, etc., moi je trouve que vous les augmentez, vous, vous dites que vous ne les augmentez pas, très bien...

M. le Maire : Mais donnez-moi un exemple de tarif augmenté récemment. C'est l'application du taux d'effort.

M. RUFAT : Je dis qu'à la précédente délibération sur les tarifs non liés au taux d'effort, il y a eu des augmentations.

M. le Maire : Oui mais 2 % maximum.

M. RUFAT : 2 % en moyenne.

M. le Maire : Les tarifs qui ne sont pas au taux d'effort sont des tarifs qui ne s'appliquent pas aux jeunes ni aux familles en général.

M. RUFAT : C'est bien ce que je dis.

M. le Maire : Ce sont éventuellement les commerçants du marché, et vous êtes contre ce genre d'augmentation ?

M. RUFAT : Je crois même qu'on en a votés certains, mais ça augmente.

M. le Maire : Ce n'est pas avec ça qu'on va financer quoi que ce soit ; c'est juste une mise à niveau.

M. RUFAT : Cela vous déplaît peut-être mais vous avez augmenté les tarifs.

M. le Maire : Non, pas pour la masse des habitants, pas pour la restauration scolaire, pas pour les séjours de vacances, etc...

M. RUFAT : La restauration scolaire, c'est du taux d'effort, donc évidemment.

M. le Maire : Depuis 10 ans qu'on a institué le taux d'effort, on n'y a pas touché, on n'y touche pas, et c'est toujours le même taux d'effort. Les seules augmentations possibles sont liées aux revenus des familles, mais les revenus peuvent aussi baisser ; heureusement, ce n'est pas le cas mais ça peut arriver parfois et là ça « bénéficiera » aux familles, si je puis dire.

M. RUFAT : On a toujours dit que le taux d'effort, c'était une bonne mesure. On l'a même revendiqué, on vous a dit qu'on aurait même voulu aller au-delà, on peut recommencer le débat si vous y tenez...

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : On vous a dit que c'était une bonne mesure, on est satisfaits de voir que vous l'étendez à des activités culturelles, chose qu'on vous a demandée depuis longtemps, et ce serait bien de rajouter le Club Scientifique par exemple.

M. le Maire : Oui, ce ne serait pas une mauvaise idée.

M. RUFAT : Quand vous le ferez, je vous dirai que c'est une bonne mesure. Là, vous n'avez visé que les jeunes, on en a discuté en commission puisque vous dites que vous n'allez l'appliquer qu'aux jeunes, moi je pense qu'on aurait pu l'étendre à l'ensemble du public qui est accueilli à l'Hôtel Sarran, mais comme c'est une bonne démarche, nous allons la soutenir.

Et j'insiste sur une proposition que je fais depuis plusieurs fois, je pense que nous pourrions revoir ensemble en commission des finances l'équilibre qui est donné de cette grille pour qu'elle soit plus juste

qu'aujourd'hui tout en respectant la neutralité comme vous avez essayé de le faire.

M. MEDAN : Vous partez avec un postulat de base selon lequel elle n'est pas juste.

M. RUFAT : Mais oui, bien sûr.

M. le Maire : On peut baisser le tarif mais on ne peut pas faire plus juste que le taux d'effort. Celui qui gagne 1000 paye 1, celui qui gagne 5000 paye 5. Comment voulez-vous aménager cela ? Alors effectivement à moins que celui qui gagne 1000 ne paye que 0,5 et que celui qui gagne 5000 paye 5 fois plus. Mais dans ce cas-là, ça s'appelle baisser le tarif. Alors ne dites pas que ce serait plus juste, demandez à baisser le tarif, c'est tout.

Mme HAGEL : Le taux d'effort a un avantage, c'est qu'il supprime l'effet de seuil, mais le système d'avant, qu'on appelait le quotient, avait l'avantage d'intégrer les frais de logement des gens, or nous savons que pour beaucoup de familles, les frais liés notamment à la location de leur logement, mais pas seulement, sont énormes.

M. le Maire : Alors que voulez-vous faire ? Appliquer le taux d'effort dans le logement ?

Mme HAGEL : Eh bien oui.

M. le Maire : Mais c'est invraisemblable votre truc !

Mme HAGEL : Oui, je sais.

M. le Maire : Alors ne proposez pas des solutions invraisemblables !

Mme HAGEL : Ce serait une solution juste.

M. le Maire : Juste mais invraisemblable !

M. FEUILLADE : Moi, je ne ricane pas comme vous le dites, M. le Maire, vous ricaniez souvent d'ailleurs aussi, mais ce n'est pas ça mon problème : sur la question de fond, on partage bien entendu l'application

du taux d'effort que l'on revendiquait depuis des années, ce qui nous pose problème, ou alors vous n'avez pas lu votre dossier vous non plus, c'est que quand même les autres, ceux qui ne sont pas assujettis au taux d'effort, passent de 130 à 150. Et vous avez des augmentations qui vont jusqu'à 12 %, 13 ou 14 %. On vous reconnaît bien là, j'ai bien compris que vous équilibrez entre les deux, vous faites payer certains, moi je pense qu'il n'est pas normal d'augmenter de cette manière-là les adultes. Alors on me dit qu'il n'y en a que 25 %, peut-être, mais ces augmentations sont excessives. Et très souvent ces gens qui participent à ces occupations, à ces activités, ce sont des gens des couches moyennes, moyennes plus, etc... des gens qu'on étouffe depuis des années, et pas que vous. Vous, vous leur serrez un peu plus le kiki, c'est tout ! Ce sont des gens qui ne peuvent pas se loger et qui payent des 1500, 1600, 1700 € le loyer.

M. le Maire : Eh bien leurs enfants paieront moins.

M. FEUILLADE : Mais là, je ne vous parle pas des enfants, on est d'accord pour eux, je dis que ce sont des gens à qui vous serrez le kiki davantage.

M. le Maire : Mais si ces gens-là dont vous parlez vont dans un club privé, vous croyez qu'ils vont payer 150 € pour une demi-heure de cours de musique ? Nous sommes beaucoup moins chers que les cours privés parce que nous subventionnons. Et vous, vous demandez qu'on subventionne encore davantage, eh bien non.

M. FEUILLADE : Je ne vous dis pas ça, je vous dis qu'il faut arrêter de leur serrer le kiki sans arrêt. 12 % d'augmentation !

M. le Maire : Arrêtez, c'est de la démagogie !

M. FEUILLADE : Mais non, ce n'est pas de la démagogie, mais je comprends votre politique, je l'ai toujours dit...

M. le Maire : Vous voulez réduire toujours les tarifs et tant pis pour les finances de la Ville !

M. FEUILLADE : Effectivement on peut trouver des solutions, je l'ai déjà dit, la fiscalité locale, les impôts locaux, ce n'est pas forcément une ineptie, c'est aussi un moyen de redistribution. Sur le fond, la taxe d'habitation, et je l'ai écrit d'ailleurs dans un bulletin qui est sorti cette semaine, la taxe d'habitation dans son principe n'est pas aberrante, c'est la manière dont elle est calculée qui est aberrante, mais c'est un moyen de redistribution qui me paraît sain à utiliser ; je n'ai pas consulté mes collègues mais je le dis : je trouve qu'il n'est pas normal qu'un citoyen ne paye pas d'impôts locaux, je le dis comme je le pense. Vous avez fait un choix qui s'entend, c'est sur les tarifs, vous augmentez les tarifs, vous les serrez au maximum, je dis non, je dis qu'il faut concilier, regarder, avoir une approche différente. C'est toute la différence que l'on a entre nous.

M. le Maire : Vous êtes de gauche et vous êtes pour les impôts...

M. FEUILLADE : Et vous, vous êtes la droite Macroniste !

M. le Maire : Oui, nous sommes différents. C'est pour cela que les villes de gauche ont du mal à équilibrer leur budget.

M. FEUILLADE : Mais ça se respecte et on ne dit pas aux gens qu'ils ricanent !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 Abstention).

4 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

M. MEDAN : Il s'agit de deux délibérations sur les salles municipales qui correspondent à des changements d'horaires, et c'est sans modification des tarifs ; je parle bien des salles municipales. Et pour le cinéma il y a une toute petite augmentation sur le Cinéscapade.

M. le Maire : C'est une sortie à Deauville des cinéphilos d'Antony, et le prix d'entrée à Deauville a augmenté de 40 à 50 €, donc c'est répercuté. Ce n'est pas du social. Vous êtes d'accord, M. Feuillade ?

Mme CHARRIER : Puisqu'on doit voter pour le règlement de la salle du Mont-Blanc, je voudrais en profiter pour faire apparaître les problèmes qui se posent pour les usagers à l'utilisation de cette salle...

M. le Maire : Mais ce n'est pas le sujet !

Mme CHARRIER : Je n'en ai pas pour longtemps. La salle n'est pas équipée pour les conférences, il n'y a pas d'écran, pas de sono ni de micro ni de haut-parleurs, nous avons souvent demandé à M. le Maire de revoir cela, vous avez toujours promis mais les éléments ne sont toujours pas posés.

D'autre part cette salle n'est pas chauffée ; en hiver il y fait froid, ce n'est pas admissible non plus, on a vu des intervenants emmitouflés dans leur pardessus et entourés de leur écharpe, nous avons quand même un peu honte. C'est à revoir. Idem pour la sonnerie de l'ouverture, vous me direz que c'est une question de commission mais la sonnerie est absolument insupportable, c'est vrai qu'il y a un problème d'ouverture de la porte, mais il faudrait vraiment modifier cet aspect-là. C'est une économie de gardien, je pense que s'il y avait un gardien on n'aurait pas tous ces problèmes...

M. le Maire : Un gardien, c'est trop cher.

Mme CHARRIER : Je sais bien, la conséquence, c'est que la salle risque de ne pas être utilisée comme elle pourrait l'être. Les usagers ont des obligations, qu'ils acceptent d'ailleurs sans problème, cela leur semble normal, mais le prestataire a lui aussi des obligations concernant l'utilisation de cette salle.

M. le Maire : Moi, on me dit que c'est chauffé, peut-être mal chauffé.

Mme CHARRIER : Non, ce n'est pas chauffé du tout.

M. le Maire : Les jours où vous êtes là, ce n'est pas chauffé bien entendu, c'est voulu !

Mme CHARRIER : Non, ce n'est pas que lorsque j'y suis.

M. le Maire : Ecoutez, nous sommes là pour parler quand même des grands sujets, on n'est pas là pour parler du chauffage de la salle du Mont-Blanc. Nous avons deux délibérations à voter.

(Vote sur les tarifs de la salle du Mont-Blanc : unanimité)

(Vote à main levée sur le tarif de Cinéscapade : unanimité)

5 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA TOITURE, DE REFECTION DE L'ISOLATION ET DE MISE EN PLACE D'UNE CLIMATISATION POUR L'ETABLISSEMENT PETITE ENFANCE LA FONTAINE (46 RUE PIERRE KOHLMANN) - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Ce rapport concerne la crèche La Fontaine, les travaux débuteront au mois d'août jusqu'à fin novembre 2018. Il s'agit de la réfection totale de la toiture, ce qui permettra aussi de climatiser les sections de vie des enfants, les espaces vie. Les travaux débutent au mois d'août pour avoir le moins d'impacts possible sur l'accueil des enfants puisque c'est le mois de fermeture annuelle des crèches, et puis bien sûr il était indispensable pour nous de maintenir l'accueil des enfants, ils seront donc transférés sur les crèches Coquelicot pour les enfants actuellement en contrat, et Pomme de Pin, pendant le temps des travaux. Comme nous pouvons avoir un financement pour ces travaux, nous vous demandons de bien vouloir voter cette demande de subvention.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II – URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

6 - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2017

(Rapporteur : M. Philippe Martin)

M. MARTIN : Je vais lister toutes ces cessions et acquisitions que nous avons votées au cours de l'année : il y a l'acquisition de la Société Life International COGEDIM, ce sont les trois parcelles des espaces ouverts au public 2 avenue Raymond Aron ; il y a l'acquisition par voie de préemption du 18 avenue François Sommer dont je reparlerai dans une autre délibération ; l'acquisition aussi par voie de préemption d'une parcelle au 181 avenue du Général de Gaulle, c'est une parcelle de 232 mètres carrés ; une autre acquisition dans le domaine de Tourvoie, ce sont tous les espaces ouverts au public. Nous avons aussi l'acquisition par voie de préemption à la société Go Phone d'une station de lavage avenue du Général de Gaulle ; acquisition également à l'Etat d'une parcelle de terrain rue de Châtenay. C'est une parcelle d'une superficie de 1531 mètres carrés.

En cessions, nous avons cédé à la société ICADE une parcelle avenue du Général de Gaulle de 23 mètres carrés.

Nous vous demandons d'approuver ce bilan.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote.)

7 - CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA PLACE FIRMIN GEMIER

(Rapporteur : M. Jean-Yves Sénant)

M. le Maire : Les travaux de construction du nouveau théâtre Firmin Gémier -qui s'appelle toujours Firmin Gémier- ont débuté rue Maurice Labrousse, et afin d'éviter tout risque de confusion, il est proposé au conseil municipal de dénommer l'actuelle place Firmin Gémier « Place du Marché ».

M. RUFAT : Je vous ai écrit sur cette délibération parce que je pense qu'on pourrait nommer la place d'une autre façon, je vais vous l'expliquer. Autant je comprends que le théâtre Firmin Gémier soit déplacé et que le parvis du futur théâtre s'appelle toujours Firmin Gémier, peu importe la dénomination, en tous cas ce serait logique que le terme Firmin Gémier soit repris devant le théâtre pour éviter les confusions, ne serait-ce que pour s'y rendre et pour bien nommer géographiquement la localisation du théâtre, autant appeler autrement cette place qui va être une place importante pour notre ville puisqu'elle va être en centre-ville, en zone piétonnière, ce sera un travail relativement nouveau sur la Ville, l'appeler place du Marché alors que la rue du Marché existe déjà, ça ne nous semble pas une bonne chose, on pourrait peut-être donner à cette place un autre nom.

Dans cette ville il y a des places auxquelles on donne le nom de villes jumelles, peut-être que la prochaine ville jumelle Libanaise pourrait avoir son nom dans la ville, on donne aussi des noms symboliques, Place des Anciens Combattants, il y a le Carrefour de la Libération des Déportés, je pense que cette ville peut avoir aussi le nom de « Place de la République » puisque le nom de la République n'existe pas dans les voiries de notre ville, cela n'existe nulle part, cela pourrait être l'occasion de le faire.

On pourrait le faire parce que les valeurs de la République, on les cite très souvent dans ce conseil, elles vont arriver un peu plus loin dans les délibérations, dans la politique de la ville on parle souvent des valeurs

de la République qui sont enseignées, montrées et défendues auprès du public, donc il me paraît assez normal que la Ville honore la République en lui donnant le nom d'une place. D'autant que c'est quand même assez paradoxal que plusieurs partis politiques dont le vôtre, Monsieur le Maire, se disent Républicains ou en marche avec la République, ce serait paradoxal de vouloir l'occulter dans cette ville et de ne pas mettre une place de ce nom-là, comme vous occulterez la devise de la République sur le fronton de notre mairie. On vous l'avait demandé déjà plusieurs fois, je ne l'ai pas repris dans le budget, mais mettre « Liberté, Égalité, Fraternité » fait partie de la devise de la République et bizarrement elle est absente.

Alors pour toutes ces raisons nous pensons que le nom de Place de la République pourrait avoir lieu sur cet emplacement. Et puis vous avez eu un élan de participation en faisant une concertation sur l'aménagement de cette place, vous auriez pu aussi faire une concertation sur le nom comme vous l'avez fait sur d'autres équipements comme Arthur Rimbaud qui a fait l'objet d'une concertation. Vous auriez pu ici aussi faire en sorte que la Place de la République apparaisse dans cette ville.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir en réponse à Pierre Rufat ? Personne ? Moi, je dirai simplement que nommer une place ou une rue Place de la République ou Rue de la République avait un sens à une époque où la République était menacée. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, franchement il n'y a aucune raison même si certains partis ont souhaité s'appeler « Républicains », c'est leur responsabilité, pour moi la République est maintenant une donnée qui n'est pas menacée et on ne sort pas d'un régime où la République avait été abolie. Par conséquent je ne vois pas de raison de nommer cette place « Place de la République ».

Quant à la liberté, même chose, j'étais l'autre jour à Troyes, sur le fronton de l'Hôtel de Ville il était marqué « Liberté, Egalité, Fraternité, ou la Mort » ! Voulez-vous qu'on ajoute cela ? C'est un peu daté aujourd'hui ; la République n'est pas menacée, on n'a pas de raison de mourir pour la République et par conséquent je pense que ça ne représente pas un grand intérêt. Je veux bien qu'on continue de discuter mais enfin il faut voter.

M. FEUILLADE : On vous propose de mettre au vote public votre proposition : Place du Marché, et notre proposition Place de la République. On verra où sont les Républicains.

M. le Maire : D'accord, on va voter.

(Vote à main levée : La dénomination Place du Marché obtient 42 voix Pour, la dénomination Place de la République obtient 6 voix Pour.)

Mme HAGEL : Sur Firmin Gémier et le fait que devant le théâtre....

M. le Maire : On a voté et ce n'est pas le sujet.

Mme HAGEL : Ah mais si ! Est-ce que la place qui sera devant le théâtre s'appellera Firmin Gémier ?

M. le Maire : Je n'en sais rien, on verra, nous voterons en 2020, après les élections.

Mme HAGEL : Ecoutez Monsieur le Maire, nous sommes des élus, nous avons le droit de parler.

M. le Maire : Arrêtez de parasiter le conseil !

8 - RENOVATION DE LA PLACE DU MARCHE :

1. Désaffectation, déclassement et cession du terrain à la Société Linkcity et autorisation de déposer un permis de construire.

2. Création d'une servitude de passage au profit de la société Linkcity et de la SCI du 15 rue Mounié.

3. Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise à la SCI du 15 rue Auguste Mounié, et autorisation de déposer un permis de construire.

(Rapporteur : M. Jean-Yves Sénant)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme HAGEL : La délibération nous a permis d'avoir le plan, or pour les habitants le plan est très important puisque nous avons quand même de haute lutte réussi à avoir une salle municipale...

M. le Maire : C'était dans le projet.

Mme HAGEL : Non, pas au début.

M. le Maire : Si, c'était dans le projet que vous aviez refusé d'ailleurs, je crois.

Mme HAGEL : Sauf que la salle municipale telle qu'elle n'est pas cotée, même un architecte ne pourrait pas dire combien elle mesurera, et ce n'est pas quand vous aurez commencé à construire qu'il faudra qu'on se plaigne sur l'exiguïté de cette salle municipale si la servitude de passage pour Sainte-Marie est autorisée.

M. le Maire : Mais quel rapport avec le déclassement ?

Mme HAGEL : La salle sera de 80 mètres carrés.

M. le Maire : Non, 160.

Mme HAGEL : Non, pas du tout !

M. le Maire : Arrêtez avec vos fake news !

Mme HAGEL : Mais ce ne sont pas des fake news, ce sont vos documents !

M. le Maire : Mais non, c'est n'importe quoi ! Elle fera 160 m².

M. RUFAT : 120 m² avec le couloir, les toilettes, etc...

Moi j'avais une question sur les servitudes que la Ville consent pour les deux propriétaires Linkcity et la SCI du 15 rue Mounié, et qui aboutissent à neutraliser deux places de parking.

M. le Maire : Oui, c'est possible, sur 350.

M. RUFAT : Oui, sur 350. Je pense que cette servitude a un coût et je trouve anormal que vous n'ayez pas fait payer ; alors ils vont payer l'usage du parking puisqu'ils vont participer à l'entretien, ce qui est la moindre des choses puisqu'ils vont emprunter tout le dédale de Firmin Gémier, mais la Ville perd...

M. le Maire : Mais c'était compris dans le prix de vente du terrain.

M. RUFAT : Vous ne l'aviez pas dit.

M. le Maire : Mais si bien sûr, tout le monde le savait. Sinon leur parking ne serait pas accessible. Soyons sérieux ! Ils le savaient, bien sûr, que ça passerait par là. Donc le prix de vente a été conçu en fonction de cela.

M. CHARRIEAU : Sur l'ensemble des plans qui ont été présentés et sur l'ensemble de l'opération au moment où l'on a vendu le terrain, il était prévu que le passage soit à cet endroit-là ; pour le parking la servitude était prévue, elle n'a pas été spécifiée dans la délibération mais elle était prévue.

M. le Maire : Evidemment, par où pensiez-vous que les malheureux automobilistes allaient pouvoir passer ?

M. RUFAT : C'est la variante du Parc Heller. C'était pareil, souvenez-vous, vous étiez élu à l'époque et vous saviez qu'il y avait une servitude.

M. le Maire : En quoi c'est mal ?

M. RUFAT : Non mais vous dites que c'était compris dans le tarif, comme ce n'était pas mentionné, on ne peut que vous faire crédit mais ce n'est pas clair.

M. le Maire : Mais non, ça va de soi !

M. MARTIN : Oui, c'était évident dès le départ.

M. le Maire : Pour tout le monde c'est évident sauf pour vous.

M. ARIPA : Simplement une explication de vote : j'avais voté contre le projet de la Place du Marché, là il y a l'incorporation du parking, par contre je suis plutôt pour le prolongement du projet qui me paraît plutôt bien, donc je vais voter pour.

M. le Maire : Très bien, il y a donc trois délibérations.

(Vote à main levée sur la désaffectation et déclassement du terrain et la cession du terrain à la Société Linkcity ; et autorisation de déposer un permis de construire : 42 voix Pour et 6 Abstentions)

(Vote à main levée sur la création d'une servitude de passage : 42 voix Pour et 6 Abstentions)

(Vote à main levée sur la désaffectation et la cession d'une emprise à la SCI du 15 rue Auguste Mounier : 42 voix Pour et 6 Abstentions).

9 - ADOPTION D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SARL OLAS CONCERNANT UNE PREEMPTION AVENUE FRANÇOIS SOMMER ET RUE LUIGI GALVANI A ANTONYPOLE

(Rapporteur : M. Philippe Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : C'est clair ? On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

(Rapporteur : Mme Armelle Cottenceau)

M. le Maire : C'est une délibération très importante.

Mme COTTENCEAU : La ville d'Antony est traversée par des sentiers de grande randonnée, comme le GR 11, un sentier qui s'appelle GRP, c'est la Grande Randonnée de Pays, il y en a plusieurs en France, c'est moins important qu'un GR, c'est plus local ; et nous avons aussi des sentiers de petite randonnée PR, l'un s'appelle le PR 7 qui passait avant par l'ancien cimetière d'Antony, et comme nous avons ouvert un passage derrière le nouveau cimetière, il est légèrement modifié et sera désormais ouvert en permanence alors que le cimetière était fermé de temps en temps.

M. le Maire : Est-ce que vous êtes d'accord pour donner un avis favorable ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III – VALLEE SUD GRAND PARIS

11 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DE L'ESPACE AQUATIQUE ET DE LA FOSSE DE PLONGEE DU CENTRE AQUATIQUE PAJEAUD A PASSER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS

(Rapporteur : M. Gilles Le Lamer)

M. LE LAMER : Chacun d'entre vous connaît l'existence du centre nautique Pajeaud qui a été inauguré le 5 mars dernier ; pour mémoire, sachez que dès 2012 il avait été convenu que pour mener à bien et dans

les meilleures conditions l'étude et la construction de ce centre, il fallait qu'il y ait un maître d'œuvre général et il avait été décidé que ce serait le Territoire, à l'époque la CAHB.

Depuis, c'est le Territoire Vallée Sud Grand Paris qui a remplacé la CAHB puisque les accords de principe pris au départ doivent être continués et confortés par la présence de cette convention qui a été établie entre la Ville d'Antony et le Territoire afin de répartir qui paiera quoi ; c'est un peu cette convention qui vous est présentée ; les grandes lignes sont simples : la fosse de plongée est équipée d'un compteur d'eau et d'un compteur électrique, la piscine aussi, et il y a des zones communes qui seront dédommagées sur des pourcentages qui ont été établis selon le bon sens entre la Ville et le Territoire, entre 50 et 30 %.

Mme HAGEL : Je voulais juste saluer le travail qui a été fait parce que 150 pages pour établir ce que M. Le Lamer vient de nous décrire, cela paraît peut-être utile mais je me souviens que nous avons un budget contraint et que pour les élus il y a aussi un temps contraint d'intervention, donc je me tais.

M. le Maire : Moi, je n'ai que 98 pages.

Mme HAGEL : Vous oubliez les pages du début. J'ai bien compté.

M. le Maire : Je fais confiance à M. Le Lamer de toute façon qui a lu entièrement ces pages que je n'ai pas lues moi-même.

Mme CHARRIER : Je n'apprendrai rien à personne en disant que nous nous trouvons confrontés à un problème avec la fermeture de la piscine Lionel Terray, fermeture consécutive à un incendie, et tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut que cette piscine soit rouverte en septembre 2018 ; le seul problème, ce sont les travaux...

M. le Maire : On les fera avant le 1^{er} septembre.

Mme CHARRIER : Qui réalisera ces travaux ?

M. le Maire : C'est nous qui allons les faire avant le 1^{er} septembre et là aussi on partagera les frais et aussi l'indemnité avec le Territoire.

Mme CHARRIER : C'est très bien, si cela avait été le Territoire on craignait des lenteurs, donc vous me rassurez.

Ma deuxième demande porte sur le fait suivant : des associations qui avaient des créneaux à Lionel Terray et qui se sont donc trouvées privées de ces créneaux ont obtenu heureusement d'avoir des créneaux avec le Territoire, cela n'a pas été évident apparemment mais enfin elles ont fini par les obtenir ; simplement il est très probable que ces créneaux ne seront pas renouvelés au mois de septembre puisque le Territoire va présenter lui-même ses activités collectives. Or, ces associations sont de qualité, ont un personnel de qualité et des prix tout à fait compétitifs, vraiment elles ont des offres très ouvertes, ce qui ne sera pas tout à fait le cas du Territoire puisque ce sera beaucoup plus cher.

Donc est-ce que vous pourriez, pour le cas où la piscine de Lionel Terray ne serait pas ouverte, vous engager pour que ces associations puissent avoir des créneaux au centre aquatique Pajeaud ? Parce que si elles n'ont pas cette possibilité-là, elles ne pourront pas offrir ces plages d'aquagym et de natation à leurs adhérents.

M. le Maire : La piscine Lionel Terray sera rouverte au 1^{er} septembre, les associations retrouveront leurs créneaux à Lionel Terray, les mêmes qu'ils avaient avant, voire même plus. Il y a des créneaux sur Pajeaud pour le sport, donc cela libèrera des créneaux sur Lionel Terray.

Mme CHARRIER : Si c'est plus, c'est parfait. Le problème, c'est pendant les travaux.

M. le Maire : Il y aura une concurrence entre les associations et le public qui ira directement sur Pajeaud, pour la natation loisir, mais il y a suffisamment de nageurs à Antony pour occuper les deux piscines. En plus il n'y a pas qu'Antony, il y a Châtenay-Malabry qui n'a pas de piscine

et dont les sportifs iront aussi à Pajeaud. Cela ne posera pas de problème.

M. ARIPA : On retombe toujours sur le sujet de la fosse de plongée ; j'ai demandé à plusieurs reprises un compte d'exploitation prévisionnel, à plusieurs reprises vous m'avez dit : oui, pas de problème, je vous le fournirai, et je ne l'ai toujours pas.

M. le Maire : Je croyais qu'on vous l'avait envoyé.

Mme HAGEL : Et moi j'ai demandé le prévisionnel sur la consommation d'eau, je ne l'ai toujours pas non plus.

M. le Maire : Vous l'aurez, M. Le Lamer va faire le nécessaire.

M. LE LAMER : Sur la prévision de consommation d'eau, j'ai la réponse : c'est à peu près pareil qu'avant, entre les deux piscines et la fosse, le volume d'eau est à peu près le même, la fosse fait exactement 1425 mètres cube, et les deux piscines doivent être dans les 1325 ou 1350 en gros ; en gros, il y a 100 mètres cube d'écart. La fosse, on la videra une fois par an.

M. ARIPA : Je n'ai pas eu le temps de terminer mon intervention : a priori cela aurait été envoyé à tout le monde sauf à moi ?

M. le Maire : Non, M. Le Lamer n'a envoyé à personne, il va le faire.

M. ARIPA : Il faut le faire mais surtout ne pas oublier de rajouter les charges.

M. le Maire : Dans le compte il y a les dépenses et les recettes bien sûr.

M. LE LAMER : On s'est vus avec M. Aripa à la commission des Sports l'autre jour, on a préparé le conseil municipal avec le service des Sports, vous aurez ce que vous demandez la semaine prochaine.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 voix Contre.)

IV - PERSONNEL

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire Genest)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - MISE EN OEUVRE DES CRITERES, DES REGLES D'ATTRIBUTION ET DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA CHERTE DE VIE POUR LES CONGES BONIFIES- MODIFICATIF

(Rapporteur : Mme Claire Genest)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : C'est un régime spécial pour les employés de la Mairie qui viennent des Territoires et des Départements d'outremer pour les congés bonifiés.

Mme HAGEL : La ville avait une interprétation extrêmement limitée, et compte tenu de la jurisprudence, elle a été obligée de s'adapter à la loi.

Mme GENEST : C'est exactement ce que j'ai dit.

Mme HAGEL : Oui, sauf que jusqu'à maintenant vous étiez dans l'illégalité.

M. le Maire : Mais non. Madame Genest n'était pas dans l'illégalité.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

14 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET SENIORS : CHOIX DU DELEGATAIRE ET ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE SOGERES.

(Rapporteur : M. Jean Yves Le Bourhis)

M. LE BOURHIS : Je peux très bien faire l'impasse sur la lecture du rapport, par contre j'ai quand même envie de vous dire comment se sont déroulées les choses parce que le contrat a donné lieu à un très important travail de tous les acteurs concernés par le dossier en vue de l'élaboration et de la finalisation du cahier des charges ; trois réunions de concertation ont été proposées aux membres de la commission des Menus, élargie notamment aux associations de parents d'élèves, à des personnalités compétentes, aux membres de la commission Education ; le travail s'est ensuite déroulé conformément à la procédure depuis le mois de septembre jusqu'à l'ouverture des candidatures. ELRES, DUPONT et SOGERES ont présenté leur candidature.

Les trois candidats ont été admis à déposer une offre, deux l'ont fait, Dupont n'a pas maintenu sa candidature. 4 rencontres ont été organisées avec chacun des candidats ainsi que la dégustation à l'aveugle d'un repas imposé, jusqu'à aujourd'hui où sont présentés les résultats de la consultation avec la présentation du rapport sur le choix du concessionnaire que vous avez reçu.

Tous les aspects du contrat ont été abordés au cours des rencontres avec les deux candidats. Si les aspects financiers ont été largement optimisés, lors des négociations deux aspects du contrat n'ont pas été négociables. Ce sont les aspects alimentaires et les aspects

humains. En complément, la Ville a souhaité donner un aspect durable au contrat en inscrivant son action dans une démarche vertueuse.

Sur le plan alimentaire, le contrat précédent avait fait la part belle aux produits protéiniques durables en favorisant les labels pour les viandes et les poissons frais. La grande avancée du présent contrat est de garantir l'apparition régulière dans les menus de l'alimentation durable en général. En effet, les candidats se sont engagés sur la fréquence d'apparition des plats mais également sur leur aspect durable en présentant un tableau de fréquence d'apparitions mensuelles minimum garantie.

Au global, sur la durée du contrat, les engagements du nouveau prestataire en matière d'alimentation durable sont de 67 % d'alimentation durable locale, c'est-à-dire moins de 150 km, raisonnée, fromage AOP ou AOC, et toutes les viandes label rouge et certaines locales, poissons issus de la pêche durable, soit du poisson frais soit du MSC pour les surgelés ; les féculents bio. Au total nous avons 27 % de bio.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des produits ; j'évoquais tout à l'heure la dégustation d'un repas imposé, ceci a été une nouveauté. Il s'agissait d'un menu défini identique pour tous les candidats et d'une dégustation à l'aveugle. Elle a permis d'évaluer la qualité de la prestation servie mais aussi de savoir si le matériel demandé par certains candidats était réellement nécessaire.

Les aspects ressources humaines : c'est un aspect qui a été traité avec beaucoup d'attention, et je dirai même de tact par la Ville lors des négociations puisque le nombre de personnes à reprendre est très important, aussi bien sur l'ensemble des sites que sur la cuisine centrale. C'est d'ailleurs un point clé lors des renouvellements de contrats. Quand il y a autant de salariés à reprendre, le candidat sortant a un avantage certain car le changement engendre souvent des craintes chez les

salariés et pour les villes. Par ailleurs, pour reprendre autant de personnel, il faut une entreprise très solide et expérimentée dans le domaine RH et de la conduite du changement.

Tout au long des négociations la Ville a donc longuement approfondi l'organisation et les méthodes de la société SOGERES dans ce domaine des relations humaines.

Celle-ci propose une organisation de la cuisine centrale qui a retenu l'attention de la Ville ; à ce jour l'organisation est pyramidale, c'est-à-dire que le directeur de la cuisine centrale est à la fois responsable de la production et du suivi du contrat ; cela pose parfois des questions de positionnement quand la production n'est pas à la hauteur des attentes des responsables du suivi. Le candidat SOGERES a choisi de séparer la direction de la production gérée par le directeur de la cuisine, de la direction Qualité gérée par le responsable du suivi du contrat. Ceci induit que le responsable du suivi de la clientèle est autorisé éventuellement à détruire la production si elle n'est pas à la hauteur des attentes. Cette organisation bicéphale semble apporter des garanties de qualité et des prestations très intéressantes.

Au niveau de l'organisation des sites, ce sujet a également mobilisé beaucoup d'énergie de part et d'autre tout au long des négociations car nous nous soucions de l'avenir des salariés souvent présents sur la ville depuis très longtemps, et pour une grande partie Antoniens. En considérant que les candidats ont des obligations par rapport au personnel, la Ville a souhaité obtenir des garanties sur l'avenir des salariés. Ainsi la société SOGERES s'est engagée à ne licencier aucun salarié, et à proposer à ceux qui le souhaiteraient un poste sur Antony ou sur les communes limitrophes, dans d'autres lieux de restauration gérés par la société. Cet engagement a été formalisé dans le contrat.

En ce qui concerne le développement durable, outre les aspects alimentaires qui représentent l'axe majeur en matière de développement durable, la Ville s'inscrit dans une démarche durable pour la gestion de son service de restauration ; voici les principaux engagements : des camions qui roulent au gaz naturel, les produits d'entretien sont de la gamme éco, le linge des salariés est éco responsable, le tri des déchets se fait à la cuisine centrale, et les bio déchets sont traités par le déshydrateur ; sur les sites, fourniture de sacs de couleurs différentes pour le tri du plastique, engagement de collecte des barquettes, fourniture de deux tables de tri avec pesée des déchets sur les écoles Ferdinand Buisson et Paul Bert élémentaire, avec la collecte de bio déchets par une société assurant la méthanisation. Je cite ces deux écoles parce que ce sont les deux écoles qui remplissent les conditions pour traiter de cette manière les bio déchets. Lutte contre le gaspillage alimentaire avec en particulier deux pesées par an et par école pour évaluer ce gaspillage et s'adapter en conséquence.

Par ailleurs il est prévu la reprise de la convention existante avec la Conférence St Vincent de Paul pour le don alimentaire en ce qui concerne les repas qui ne sont pas consommés ; et une convention est en préparation avec le CHUM.

Les aspects financiers : à l'évocation de ce dernier point, il me paraît nécessaire de dire que les négociations pour ce nouveau contrat de restauration se sont déroulées dans un contexte très différent du précédent en 2010. A l'époque, nous avons déjà une volonté marquée d'avoir une restauration de haute qualité. D'autre part nous voyions le nombre de cuisines centrales en Ile-de-France se restreindre, et nous pressentions l'intérêt de posséder notre propre outil de production.

On avait fait à l'époque un important travail de sourcing justement pour avoir une idée de la situation. Nous en avons débattu ici même au conseil municipal et nous avons décidé de conserver notre cuisine centrale en la rénovant et en la restructurant car nous pensions que la taille, la qualité et la localisation géographique de la cuisine centrale d'Antony devaient en faire un outil attractif pour un prestataire de restauration scolaire.

Dès 2010 plusieurs sociétés de restauration d'ailleurs avaient manifesté leur intérêt pour notre délégation, mais la réalisation des travaux a aussi rendu notre cahier des charges complexe avec trois périodes à assurer : une première avec la production de repas dans la cuisine non rénovée, une phase de travaux pendant laquelle les repas devaient être produits depuis un autre lieu de fabrication, puis une troisième phase où la production revenait dans la cuisine rénovée et restructurée. Cahier des charges donc très qualitatif, complexe et donc également coûteux. Et cela avait réduit assez notablement les possibilités de négociation.

Aujourd'hui le contexte est différent et la Ville tire profit du courage politique dont elle a fait preuve à un moment où les villes abandonnaient leur outil de production et passaient des marchés de repas livrés. Nous bénéficions maintenant de notre choix d'alors, car comme nous le présentions, Antony est bien située géographiquement, nous avons un contrat de très bonne qualité dans un outil neuf. De plus nous laissons aux lauréats une capacité intéressante de production pour des tiers. Ceci nous permet aujourd'hui d'avoir des candidats hyper motivés et décidés à remporter un marché qui leur apportera une vitrine qualitative.

Ces dernières années, les deux grands groupes de restauration collective, candidats sur notre concession, étaient donc dans une

compétition très forte. Sur chaque renouvellement de ce type de contrat tout le monde veut gagner car les enjeux sont forts ; par ailleurs notre AMO nous a apporté un éclairage économique intéressant sur les sociétés de restauration collective.

Je voudrais souligner aussi que les équipes de la Ville et du CCAS se sont particulièrement investies pour proposer un encadrement juridique et procédural très fort, permettant de donner un avantage à la ville durant les négociations. Dès le début de la consultation, nous avons proposé aux candidats un projet de contrat complet et exigeant. Les rencontres avec les candidats étaient préparées en amont, dans un cadre structuré, et menées de façon très directive, cherchant à garantir à la Ville un juste prix pour les repas, juste prix pour les repas dont elle a besoin tout en offrant au prestataire la possibilité de fabriquer des repas pour des tiers, mais en distinguant les charges liées à cette fabrication des charges supportées par la Ville. Le choix d'un début de contrat pendant l'été et non pas à la rentrée scolaire, période périlleuse pour un nouveau prestataire, ainsi que le temps laissé entre l'attribution du contrat et le début d'exploitation ont également été des signaux forts pour sensibiliser les candidats sur une consultation véritablement ouverte.

De façon globale, les deux propositions financières se retrouvent proches avec un léger avantage à SOGERES ; mais sur les autres aspects les propositions de cette dernière sont également claires, précises, structurées, et qualitatives.

Par ailleurs les outils informatiques proposés correspondent mieux à ceux de la Ville et ils donnent la possibilité d'offrir un portail commun pour les familles et les utilisateurs de ce service de restauration. L'offre de la société SOGERES est donc au total la meilleure et celle qui répond le mieux à nos attentes. Elle permet aussi de diminuer de façon notable le coût de fonctionnement du service de restauration proposé par la Ville.

En effet, celui-ci ne comprend pas que la part de fabrication des repas par le prestataire mais aussi les frais qui restent à la charge de la Ville et du CCAS, c'est-à-dire l'encadrement des enfants par les ATSEM et les personnels vacataires, le portage à domicile pour les seniors, l'organisation de la logistique faite par les services éducatifs, administratifs, la régie, les frais généraux, etc...; l'entretien et les réparations dans les écoles, de la Maison des Antoniques, les frais de fluides, etc., ainsi que l'amortissement des travaux de rénovation de la cuisine centrale.

Voilà, je souhaitais faire ressortir cela du très important travail auquel a donné lieu le renouvellement du contrat de restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire, auquel on a donc ajouté des prestations pour les seniors.

Je souhaite remercier pour leur implication les sociétés qui ont candidaté et surtout celles qui ont été amenées à négocier. Elles nous ont d'ailleurs elles-mêmes remerciés pour la qualité et la densité des échanges que nous avons eus. Je pense que les uns et les autres nous nous sommes enrichis par ces rencontres.

Je voudrais surtout remercier les personnes des services de la Ville et du CCAS qui ont été mobilisées sur le dossier. Elles ont effectué un travail absolument considérable, cela est assez bien représenté dans le document que vous avez reçu, avec une efficacité et une compétence tout à fait remarquables.

Et je souhaite à ce titre, et ce n'est pas habituel, mentionner publiquement en particulier Claire Savage, Yannick Tissier-Ferrer, Carine Piqué, Emilie Audubert, Emmanuelle Riva et David Danthier.

Mme CHARRIER : A la lecture du rapport qui nous a été présenté, 611 pages, je les ai lues, pas toutes en entier mais je l'ai vraiment travaillé sérieusement, la proposition présentée par la SOGERES vous

est apparue, je regarde votre point de vue à vous, comme la plus solide, la plus à l'écoute de la demande, la plus inventive aussi et la plus précise et transparente sur le plan financier. Je ne reviens pas sur les détails mais c'est vraiment ce qui ressort de la façon dont vous avez fait cette présentation.

Alors maintenant je vais présenter notre vision à nous en deux points : d'abord notre vision positive, en quoi nous avons trouvé ce rapport positif, et en quoi nous l'avons aussi trouvé négatif, et pour certains points un peu préoccupant et inquiétant. On peut toujours se poser des questions.

D'abord qu'est-ce qui nous apparaît comme positif ? Les points importants à nos yeux, c'était bien sûr le développement durable, vous avez parlé de beaucoup de points et je ne reviendrai pas sur le détail, on a noté des engagements sur le développement durable et sur les circuits courts, vous avez donné les chiffres : 67 % de légumes frais, 42 % de produits locaux, 67 % de produits responsables, j'avais noté 20 % de produits bio, vous avez dit 27, en effet dans le rapport il y a deux chiffres différents.

M. LE BOURHIS : C'est-à-dire qu'un des chiffres, c'est pour une société, et l'autre chiffre c'est pour l'autre.

Mme CHARRIER : D'accord, donc 27 % de produits bio pour celle-ci, d'accord.

La gestion des bio déchets est aussi un point positif, vous avez signalé pour les deux groupes scolaires Ferdinand Buisson et Paul Bert, les tables de tri sélectif en élémentaire et les sacs adaptés pour les maternelles, avec des études des restes, et puis aussi la formation du personnel à l'éco-conduite et aux éco gestes, c'est très important parce que si le personnel n'est pas formé, il y a plein d'éléments qui passent à l'as.

Ensuite pour le transport, le transport au gaz naturel de ville, c'est bien, et le tout est ressorti d'un comité de pilotage, je trouve que c'est intéressant parce qu'il va assurer le suivi de tous ces éléments et voir s'il y a des ajustements à faire et s'il y a des choses à rectifier.

Deuxièmement le personnel : si l'on en croit le papier, on a affaire à un bon DRH, vous avez l'engagement de ne licencier aucun personnel, vous y avez fait allusion d'ailleurs, vous avez la reprise du personnel embauché par ELIOR, vous avez aussi des engagements sur les valeurs, la lutte contre la discrimination, avec le principe de l'égalité Femmes-Hommes, la mixité générationnelle, et ils le démontrent, donc on pense que ce n'est pas seulement un vœu pieu mais que ce sera réalisé, mixité intergénérationnelle avec seniors et jeunes en alternance ; l'emploi de personnes atteintes de handicap, et des efforts pour une insertion professionnelle.

Troisième point : l'éducation des enfants : il y a aussi la santé, on peut penser que la qualité des repas sera faite, même si tout à l'heure j'émettrai quelques réserves, une présence en alternance d'un responsable de la qualité et d'une diététicienne, l'existence de repas à thèmes, l'existence d'animations autour de produits locaux et de l'environnement, et une proposition de sensibilisation à l'éducation au goût, ce qui évidemment est très utile. D'autre part, il y a aussi pour les enfants une sensibilisation au gaspillage, avec la mission Anti Gaspi qui nous semble tout à fait utile, j'espère qu'elle sera efficace.

Il y a aussi un élément qui est le confort des familles puisque la Ville a maintenu la possibilité pour les familles d'inscrire des enfants pour déjeuner à l'école sans inscription préalable, donc il y a eu des arrangements de faits entre la SOGERES et la Ville pour que ce soit possible afin de gérer les impayés ; et d'autre part la création d'un guichet unique au niveau du site de la Ville pour la facturation, ce qui est

bien sûr plus confortable pour les familles, évite des pertes de temps pour la Ville, et bien sûr évite aussi les erreurs.

Cependant, nous avons aussi des points négatifs et des points d'inquiétude : premier point négatif : nous regrettons le refus par la majorité de la proposition faite par la SOGERES d'inscrire un menu végétarien dans le programme hebdomadaire ; c'est vraiment dommage que vous n'ayez pas saisi cette proposition qui va dans le sens de l'équilibre alimentaire et du développement durable.

Deuxième point : nous sommes inquiets au sujet de la qualité des menus, même si les services municipaux et les personnes dont vous avez parlé tout à l'heure sont extrêmement compétentes et vigilantes à cet égard, et d'ailleurs nous les remercions, mais la baisse des tarifs a certainement plusieurs origines, et nous craignons qu'il y ait aussi une influence de cette baisse des tarifs sur la qualité des menus. Donc il faudra être vigilants à cet égard.

D'autre part nous sommes inquiets au sujet de l'encadrement des enfants lors des temps de restauration ; en effet la SOGERES ne propose que 74 agents sur site, c'est-à-dire 9 agents de moins que les effectifs précédents d'ELIOR qui étaient de 83, alors on peut penser bien sûr qu'avec la restauration du mercredi qui saute, il y a un certain nombre d'agents qui vont sauter, mais malgré tout il y a quand même une nette diminution, et d'ailleurs ce point a dû être sujet de litiges puisqu'on trouve la phrase suivante, je vous la cite : l'entreprise elle-même s'engage à « renforcer gratuitement le nombre d'agents si celui-ci s'avérait insuffisant » ; alors bien sûr c'est une belle promesse, une promesse tout à fait rassurante mais d'un autre côté on peut se demander si vraiment il y a assez d'agents prévus au départ et si bien sûr cette promesse sera réalisée au cas où il y aurait des manques.

Au niveau du personnel municipal, là ça ne concerne pas la SOGERES mais ça concerne la municipalité, le nombre des ATSEM sera-t-il maintenu ou augmenté ? Vous savez à quel point, en particulier pour les petits en maternelle, la présence d'adultes vigilants et bienveillants est indispensable pour qu'ils se nourrissent correctement.

D'autre part, nous sommes préoccupés aussi par la baisse du nombre de chauffeurs et par la baisse des tournées. C'est bien sur le plan écologique puisqu'il y aura moins de CO2, mais par contre cela sera-t-il suffisant pour que tous les groupes scolaires soient approvisionnés à temps et dans de bonnes conditions ? La question peut se poser.

L'avantage financier du choix du délégataire est évident pour la Ville avec une baisse des coûts non négligeable pour la municipalité, cette baisse sera-t-elle répercutée sur les charges des familles ? Je vous remercie.

Mme HAGEL : Je souscris tout à fait à ce que vient de dire Marité Charrier. Je veux donner quelques autres ouvertures : d'abord je suis ravie de voir la conversion soudaine de M. Le Bourhis à la durabilité. Je dois dire qu'en quelques semaines c'est une conversion tout à fait satisfaisante, j'espère qu'elle sera visible dans la réalité parce que pour l'instant ce ne sont que des mots écrits, 611 pages, il faut saluer le travail des personnels, ce qui me paraît important quand même, c'est que quand on lit ce document, on se rend compte que finalement les professionnels de la restauration collective ont compris beaucoup de choses en matière de durabilité. Je pense qu'ils vous ont beaucoup aidé, M. Le Bourhis, ils ont compris beaucoup de choses et ont proposé des choses extrêmement intéressantes, et comme le disait Marité Charrier, vous avez refusé certaines choses, comme par exemple le repas sans viande ni poisson alors que c'est quelque chose qui va être mis en place dans

beaucoup de villes, et ensuite comme vous le savez sans doute, un texte est en préparation au Parlement, il sera présenté avant l'été et va vous donner sur ces problèmes-là de durabilité et de consommation de certains produits de nouvelles directives, nouvelles directives qui vont dans le sens justement de limiter la consommation de viande, ce qui ne veut pas dire de supprimer la viande, c'est hors de question notamment pour des enfants. Notre souci à nous, écologistes, est de limiter la consommation de viande et de consommer de la viande de bonne qualité, de la viande qui vient de nos prairies françaises, d'un élevage traditionnel, et nous aimerions que les enfants en profitent.

Je finirai sur un point qui n'a pas été abordé par Marité Charrier : c'est ce qui concerne les seniors. Il est bien évident que pour les seniors, ce qui est important, c'est la qualité gustative et c'est ça le fondamental. Nous faisons confiance aux équipes qui ont travaillé sur le dossier pour être très vigilants sur le gustatif, parce que c'est ça qui permettra aux personnes du troisième et quatrième âge, voire cinquième, de manger correctement ; moi je suis assez inquiète parce qu'en lisant les documents, je trouve qu'il y a des rigidités dans ce qui est proposé par le prestataire choisi, il y a des rigidités notamment dans la mesure où avant, les seniors commandaient leur repas avec 15 jours d'avance, là ils vont commander leur menu avec trois semaines d'avance. Alors on sait à quel point le repérage dans le temps est difficile quand on vieillit, je me dis que ça va être un peu compliqué, et je voudrais faire une proposition : nous avons dans ce document des exemples de menus pour les personnes âgées et je me dis que ce serait une bonne chose si ces menus apparaissaient dans le bulletin Vivre à Antony parce que les personnes du troisième âge qui en auraient besoin pourraient peut-être trouver cela alléchant. Les menus pour les enfants apparaissent dans notre bulletin

municipal officiel, notre BMO, pourquoi les menus pour les seniors n'y apparaîtraient-ils pas ? C'est une proposition que je fais.

Et je souscris tout à fait à ce que dit Marité Charrier : je trouve que ce document est extrêmement satisfaisant sur le plan de la qualité, sur le plan de l'environnement, du traitement des déchets, de la lutte anti gaspi, de l'éducation, et j'ai l'impression que SOGERES est un professionnel qui connaît bien son travail, qui sait ce qui va plaire, il pensait que certaines choses allaient plaire à la mairie et elles n'ont pas plu mais elles ont été proposées, et j'espère que la prestation sera au niveau du contrat parce que j'ai souvenir d'une prestation importante pour les Antoniens et pas seulement d'ailleurs, d'un contrat qui a été négocié sur le Territoire sur le problème de la collecte des déchets, le choix a été fait parce que le prestataire était nettement moins-disant et nous avons vu les résultats, nous voyons tous les jours les difficultés rencontrées par les Antoniens en matière de collecte. Donc j'espère vraiment que là nous avons affaire à un professionnel qui fait autre chose que des beaux documents, des belles propositions alléchantes. Bien sûr nous voterons cette délibération.

Mme BERGEROL : Pour les seniors qui seraient encore devant leur écran, je voudrais les rassurer s'ils avaient été quelque peu inquiétés par les propos de Mme Hagel sur d'abord la qualité gustative, deuxièmement ils n'auront pas les mêmes repas que les enfants, c'est le même marché mais ils n'auront pas le même repas, notamment en termes de grammages et de menus, ils auront même droit à des quarts de vin, ce que les enfants n'ont pas évidemment, je voulais les en informer.

Je prends votre proposition de mettre les menus des seniors dans le BMO, pourquoi pas, on sait qu'on n'a pas beaucoup de place dans le BMO mais pourquoi pas de temps à autre mettre des menus pour les en informer.

Et enfin en termes de personnel au CCAS, il y a un nombre de personnes suffisant pour livrer les repas, il y a 4 personnes qui font des tournées tous les jours pour être suffisamment à l'heure pour apporter les repas en temps et en heure, et puis pour aider les personnes dans le choix des menus, le personnel du CCAS est là aussi, donc je pense que le délai de 3 semaines n'aura pas d'incidences pour les seniors.

Mme SANSY : Je ne vais pas être très longue sur le sujet ; je voudrais revenir sur ce que vous avez évoqué concernant les repas végétariens, je voulais vous signaler que sur ce sujet les avis sont quand même relativement partagés, et sur la ville on est très vigilants par rapport aux propositions de repas qui sont faites aux enfants, je vous rejoins sur le fait qu'il n'est pas forcément utile de manger de la viande à tous les repas, mais aujourd'hui un repas équilibré en protéines peut comprendre autre chose que de la viande, notamment du poisson, des œufs, et d'autres types de protéines, et pas nécessairement des repas qui se passent de protéines animales.

Je voulais simplement signaler que l'on a des signalements récurrents, il y a un lobbying très fort actuellement sur le végétarisme, parfois sur le végétalisme, parfois le véganisme, c'est dans l'air du temps de se priver de beaucoup d'éléments, ce sont des positions idéologiques, notre objectif à la mairie est quand même de proposer des repas équilibrés au plus grand nombre. C'est plutôt sur cette ligne de conduite qu'on se place aujourd'hui...

Mme HAGEL : Mais je ne me plaçais pas du tout sur cette problématique-là.

Mme SANSY : Vous parliez de la nécessité de proposer des repas végétariens, je vous réponds en vous disant simplement que cette position est une position idéologique, elle ne correspond pas à la

demande du plus grand nombre, et elle peut être aussi une source de dérives si elle n'est pas correctement envisagée.

Mme HAGEL : Ma proposition était un repas végétarien de temps en temps, pour tout le monde, pas un repas végétarien systématiquement.

Mme SANSY : Je vous réponds sur cette question : sur quelle base on se fonderait pour proposer ce type de repas au plus grand nombre ?

M. le Maire : M. Le Bourhis va maintenant répondre à l'ensemble de vos inquiétudes.

M. LE BOURHIS : Mme Hagel, je me demande qui s'est converti, honnêtement, quand je vous entends aujourd'hui dire que ce que vous attendez, ce sont des produits et des viandes en particulier de qualité et de bonne valeur gustative, c'est toujours ce que j'ai défendu ; deuxièmement je disais que si je devais faire un choix entre une viande bio venant d'un pays de la Communauté Européenne qui s'alimenterait avec des produits venant de Chine, je préférerais la vache qui vient de Lozère ou autre. Ce n'est pas ce que vous disiez il y a quelques années, Madame Hagel.

Mme HAGEL : Je n'étais pas là au précédent contrat.

M. le Maire : Vous n'avez pas la parole Mme Hagel, on n'entend que vous aujourd'hui !

M. LE BOURHIS : Ce n'est pas ce que vous disiez à la première soirée de concertation, enfin passons !

Par rapport aux questions et aux points positifs qu'a soulevés Mme Charrier, ce sont des points positifs que nous avons aussi trouvés. Par rapport aux inquiétudes que vous avez émises tout à l'heure, la proposition de SOGERES nous a paru extrêmement transparente, claire et bien structurée. C'est ce qui fait qu'on change de prestataires

effectivement. On était habitués avec le prestataire précédent, mais la consultation a été très ouverte et la proposition faite par SOGERES était vraiment très intéressante sur le plan de la clarté, de la transparence. Le contrôle de la prestation est très important, il va peut-être être plus délicat la première année puisqu'on aura changé, il va falloir que l'on prenne des habitudes différentes, mais tout ce qu'il y a dans le contrat qui est indiqué de manière claire et sans confusion comme cela peut arriver dans certaines présentations, je pense que cela va faciliter les contrôles. Et au niveau de l'engagement, on a senti un candidat qui disait un certain nombre de choses et qui, lorsqu'on lui posait la question : « allez-vous le faire ? » avait des réponses très intéressantes parce qu'il donnait les éléments pour qu'on puisse contrôler ce qu'il fait, et cela nous a paru quand même quelque chose de très intéressant.

Par rapport aux inquiétudes que vous avez concernant le nombre de personnel dans les sites, c'est une question dont on a parlé.

Par rapport aussi aux livraisons ; la rotation est moins fréquente qu'avant ; là il y a une obligation de résultat à laquelle SOGERES se plie complètement, et si le résultat n'est pas là, ils prennent les moyens et c'est marqué dans le contrat, pour obtenir ce résultat. Les éléments sont très nets et précis, et on peut contrôler. Ils contrôleront eux-mêmes, il faudra que nous-mêmes on contrôle, mais je trouve que dans la proposition tellement nette, claire et structurée que nous avons obtenue, ce sont des éléments qui montrent plus que des discours que l'on a un prestataire qui s'engage, a envie de travailler pour la Ville et nous a donné envie de travailler avec lui.

M. le Maire : Je vais conclure : vous avez noté que le budget global pour la Ville de la restauration scolaire, plus celle des seniors, et des CML, est un peu inférieur à 6 M€. Nous faisons 860 000 € d'économies, mais il reste encore 5,9 M€ de coût brut pour la Ville. Et sur

ces 5,9 M€, l'utilisateur paye 3,6 M€, l'ensemble des usagers, familles et seniors. Il reste donc 2,3 M€ à la charge des finances publiques, à la charge de la Ville. Ceci fait que la part des usagers est de 3,6 M€ sur 5,9, soit 61 %, et la part de la Ville est de 39 %. Compte tenu de l'économie qu'elle a réalisée, la Ville paye encore 2,3 M€ pour un coût moyen du repas qui passe de 9 € à 7,92 €.

Les familles qui sont au plafond, c'est-à-dire au plus haut, payent aujourd'hui pour un repas élémentaire 6,51 €; pour les maternelles : 6,21 € ou 6,25 €, ces familles payent donc 82 % du prix du repas. La Ville les subventionne à hauteur de 18 %, soit 1,41 €. Chaque fois qu'un enfant dont la famille est au plafond déjeune à la cantine, la Ville donne 1,41 €. Et les familles qui sont au plancher payent 10 % du prix du repas, exactement 85 centimes sur environ 8 €. La Ville paye 90 à 91 % du prix de leur repas, et donne pour chaque repas en gros un chèque de 7,10 €, aux familles au plancher, plus de 7 € par repas, alors que pour les familles qui sont au plafond, elle donne 1,42 €. Voilà ce qu'il faut savoir. Alors est-ce que vous estimez que parce que la Ville a fait des économies sur ce contrat, il faut que la Ville baisse ses tarifs qui sont les mêmes depuis 2009 ?

Les tarifs au taux d'effort depuis 2009 sont globalement les mêmes que les tarifs d'avant 2009 qui étaient au quotient ; on n'a pas augmenté les tarifs, c'est une vue de l'esprit de le dire, on a augmenté les plafonds, oui, les familles les plus favorisées payent plus et cela m'étonne de votre part que vous vous m'indigniez, mais on n'a pas augmenté le tarif de base ; c'est-à-dire que les familles qui ne sont pas au plafond payent la même chose que ce qu'elles payaient il y a 30 ans ; seul le plafond a été un peu rehaussé mais à un niveau qui reste assez bas puisque la Ville subventionne les familles au plafond à hauteur de près de 20 %, il faut savoir cela. La Ville donne à des familles qui gagnent 7 à 8000 € 1,50 €

par enfant. Vous voulez encore baisser le tarif ? Non, on ne peut pas le faire, ce n'est pas possible, la Ville donne déjà beaucoup, elle donnait plus effectivement avant, la participation des familles était proche de 50 % auparavant, maintenant elle est à 61 % mais la Ville donne encore 39 %, et c'est beaucoup. Il est bon que M. Le Bourhis ait réussi à faire baisser les tarifs. Là aussi vous avez dit que SOGERES avait des tarifs tellement bas qu'ils seraient mauvais. Non...

Mme HAGEL : Mais ce n'est pas ce qu'on a dit !

M. le Maire : SOGERES a gagné le marché grâce à sa qualité technique mais pas grâce à son prix. Le prix de SOGERES et le prix d'ELIOR, étaient à peu près au même niveau. Il y a 10 000 € d'écart sur un total de 6 M€. Ce n'est pas grâce au prix qu'elle a gagné mais grâce à toutes les qualités que M. Le Bourhis a rappelées, et de même grâce aux équipes qui ont négocié. Moi je n'ai aucune inquiétude sur la qualité du service, d'autant que nous avons les moyens de contrôler ce service, ce que nous avons fait dans le passé avec ELIOR et ce que nous continuerons à faire avec SOGERES. Il n'y a pas de problème là-dessus.

La raison de la baisse des prix, c'est aussi que nous avons une cuisine centrale de très haute qualité, dont tout l'intérêt financier n'avait pas été tiré dans le précédent contrat ; on a sans doute payé trop cher les repas depuis qu'on a la cuisine centrale mais comme le contrat avait été signé 3 ans avant la cuisine centrale, c'était difficile de le prévoir. Voilà la raison principale. On a investi 3,5 M€ dans la rénovation de la cuisine centrale, il est normal qu'on en tire maintenant les résultats.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Félicitations à M. Le Bourhis pour cette brillante unanimité.

VI - SPORTS

15 - ADOPTION DE LA CHARTE D’AFFILIATION PARTICULIERE DE LA VILLE D’ANTONY A LA FEDERATION FRANÇAISE D’ETUDES DE SPORTS SOUS MARINS

(Rapporteur : M. Gilles Le Lamer)

M. LE LAMER : C’est un sujet plus léger que celui que nous venons d’évoquer, pour votre information, la Ville dispose maintenant d’une fosse de plongée, et si elle est fréquentée par beaucoup de gens expérimentés, voire des gens qui viennent avec leur moniteur, les premières semaines d’expérience confirment qu’il y a aussi beaucoup de néophytes qui viennent, et il nous est apparu intéressant de pouvoir les former avec les moniteurs de la Ville. C’est pourquoi nous avons entamé des négociations avec la fédération des sports sous-marins pour nous affilier à la fédération afin que nos moniteurs puissent former les plongeurs néophytes.

M. le Maire : Tout le monde est d’accord ?

M. ARIPA : Je ne participerai pas au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote.)

16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

(Rapporteur : M. Gilles Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : Une explication de vote : je m’abstiendrai sur les deux prochaines délibérations, non pas pour sanctionner les associations qui bénéficieront bien sûr des subventions de la Ville mais pour protester contre votre gestion des problèmes qui traînent depuis 2015 au Club

d'Antony Sport Football. Enfin vous avez pris conscience de la gravité des erreurs de trésorerie, et je dirai même des malversations, et c'est un bien ; mais il a fallu des jugements de Prudhommes et des grosses sommes en jeu pour que vous réagissiez, et d'autres plaintes sont en cours.

Le Club ne fera pas appel, c'est un minimum, tout cela aurait pu être évité. La partie adverse qui contestait les projets pédagogiques et la gestion du Club s'était engagée à retirer toute plainte si l'accord que vous-même aviez mis en place en 2016 avait été signé par l'ancienne direction. Mais elle a voulu garder le pouvoir.

M. Abichou a bien mérité ses indemnités après tout le temps qu'il a consacré dans son travail humble de lavage des maillots, mais aussi d'affection et d'accompagnement des jeunes sportifs ; on me dit que l'ancienne équipe et son dirigeant en particulier se sont investis énormément dans les réussites de ce club et auprès des jeunes qu'ils ont formés, je le crois et c'est tout à leur honneur. C'est le moment de prouver leur attachement au club, un don ou plusieurs seraient les bienvenus plutôt que d'obliger le club à s'endetter, la faute serait en partie réparée.

Pour terminer, M. le Maire et M. Le Lamer, il faut espérer que la prochaine assemblée générale du Club se passera dans les règles et laissera la place à toutes les bonnes volontés attachées à l'éducation de nos jeunes par les valeurs du sport.

M. LE LAMER : Je serai évidemment d'un avis contraire : Monsieur Claude Marlet, je n'ai pas honte de le citer, au contraire, est une personne qui a passé 50 ans de sa vie sur le bord des terrains les samedis, les dimanches et mercredis avec les enfants ; de là à lui demander en plus un dédommagement de sa poche pour remettre le club à flot, je pense que c'est franchement malvenu, d'autant plus que

maintenant nous avons trouvé une solution financière qui permettra à la fois que le club vive normalement, et également d'indemniser les gens qui sont en passe de dédommagement, justifié ou pas.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 2 Abstentions).

17 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Un commentaire d'abord sur le foot : en Commission des Sports il nous a été dit que la subvention de la Ville n'allait pas servir à prendre en charge des frais de justice et que vous alliez mettre en place une surveillance du budget. Alors j'aimerais savoir quelle surveillance vous allez mettre en place parce qu'il est prévu dans cette convention que la Ville versera la subvention sous forme d'acomptes tous les deux mois, c'est déjà prévu comme ça pour le foot et pour d'autres clubs d'ailleurs, la plupart sont soumis aux acomptes, à 5 acomptes par an, le foot n'a donc pas de traitement particulier dans cette affaire ; je voudrais savoir comment vous escomptez nous assurer que la subvention municipale ne sert pas à payer des dédommagements judiciaires. M. Marlet avait plein de qualités, vous l'avez dit, mais il a quand même eu un défaut final de s'entêter dans cette lutte qu'il a perdue.

J'ai une question pour M. Le Lamer à qui j'en ai touché un mot : c'est sur les projets ; la plupart des projets qui sont soumis et qui ont été acceptés sont des projets d'ordre collectif, c'est vis-à-vis des formations

en écoles maternelles et primaires, c'est l'ensemble du club qui fait un stage ou un voyage, c'est tout à fait intéressant comme projets ; et puis il y a le Club de Rythmique qui a un projet individuel qui est de promouvoir un athlète ; alors je voudrais savoir comment on a fait pour avoir un projet concernant un seul individu alors que je pensais que la philosophie de la Ville était plutôt de favoriser les sport en général et pas celui d'une élite.

M. LE LAMER : On va commencer par le football : d'abord pour le football, la Ville ne va pas payer les indemnités Prud'hommales dues, le Club a obtenu un prêt de sa banque qui sera remboursable sans pénalités, plus rapide que l'échéance prévue normalement qui est de l'ordre de 6 à 7 ans.

Deuxièmement j'ai demandé au président du Club d'ouvrir deux comptes en banque : un pour les recettes générales, pour les cotisations, les sponsors, les tournois, et un qui sera destiné à recevoir les subventions de la Ville, ce sera pour moi plus facile de vérifier que sur ce compte-là ne seront prélevées que les salaires et les charges.

Concernant les subventions, vous avez raison, elles sont votées dans leur globalité lors du conseil municipal d'aujourd'hui mais elles seront ensuite payées par acomptes successifs. Dans le cas du Club de foot, pour l'instant ces subventions seront soumises à votre vote, plus ou moins, c'est-à-dire que si je constate que le Club respecte les consignes financières particulièrement en ce moment, nous continuerons à l'aider, si on voit des dérives et qu'il continue à faire des dépenses énormes alors qu'ils n'ont pas trop les moyens, on diminuera les subventions qui seront votées l'année prochaine ; déjà cette année on paye environ 40 000 € de moins que l'an passé au Club de Football ; ces 40 000 € seront proposés lors du conseil municipal du 28 juin.

En ce qui concerne la question de M. Rufat sur le projet Rythmique, vous m'avez alerté hier, j'ai eu le temps de contacter le

président du Club, il s'agit pour votre information d'une jeune fille de 12 ans qui est au Club de gymnastique rythmique et qui est extrêmement douée ; elle a été repérée par la Fédération Française des Clubs de gymnastique rythmique et il lui a été proposé de faire un Sport-Etudes à l'école de Gymnastique Rythmique d'Evry ; et cette école a un coût de 2500 € à l'année en Sport-Etudes ; à cela s'ajoutent bien sûr des compétitions qui vont se dérouler en France et à l'étranger, car elle va avoir un niveau international bientôt, et ses frais personnels sont de l'ordre de 5000 à 6000 € d'après la Présidente.

Je rappelle également que les projets sont en gros le travail du Conseil du Sport Antonien, c'est lui qui est en première ligne pour recevoir les projets des Clubs et c'est lui qui nous soumet ses propositions ; notre habitude est quand même de suivre les suggestions du Conseil du Sport Antonien, et sur la globalité des projets il y en avait un qui concernait cette personne, qui participe aussi aux équipes d'Antony, et qui j'espère entraînera l'équipe des Minimes d'Antony vers le haut.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 Abstention.)

AFFAIRES DIVERSES

18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES.

(Rapporteur Mme Anny Léon)

Mme LEON : Je coûte un peu moins cher que le Sport, j'ai 74 associations que l'on subventionne, la Ville propose 297 810 € contre 295 210 l'année dernière, c'est donc à peu près le même chiffre. Vous avez le tableau comparatif et si vous avez des questions ? j'y répondrai.

Mme HAGEL : J'ai une interrogation, vous allez peut-être pouvoir me répondre ? j'ai déjà vu Mme Léon pour lui en parler, je dois dire que j'ai connu la distribution des subventions aux associations de 2001 à 2008 avec la personne qui a précédé Mme Léon, que je ne nommerai pas, et j'ai pu constater à quel point les choses avaient changé depuis que Mme Léon a repris cette délégation. Il est évident qu'il y a des critères, que les choses sont beaucoup plus claires, beaucoup plus logiques. Néanmoins, quand on regarde dans le détail, Mme Léon connaît parfaitement les associations Antoniennes de bout en bout, mais quand on regarde dans le détail sur plusieurs années, on se rend quand même compte malheureusement que certaines associations qui ne sont pas trop marquées à droite sont un peu moins bien traitées que les autres ; je pense qu'il faut le dire parce que certaines associations ont 150 € depuis des années, ou 165 €, alors qu'elles ont 40 à 50 adhérents, qu'elles font plein d'activités publiques, des réunions, des fêtes qui sont ouvertes à tous, alors que d'autres associations qui ont 4 ou 5 adhérents ont beaucoup plus.

J'espère que l'an prochain, ces déséquilibres seront un peu modifiés, je vous remercie.

Mme LEON : J'ai effectivement rencontré Mme Hagel en particulier, c'est vrai qu'il y a des associations qui ont moins que les autres, j'ai fait un travail important en allant à toutes les assemblées générales des associations, et Gilles Le lamer a certainement les mêmes problèmes avec certaines associations sportives, il y a des associations qui se créent, alors je ne parle pas du cas dont vient de parler Mme Hagel, des associations se créent, j'en ai encore vu une aujourd'hui, et viennent me dire : j'ai mon récépissé de la Sous-Préfecture depuis le mois de janvier, je voudrais des salles et que faut-il faire pour avoir une

subvention ? Trop de ces associations pensent que la Mairie peut donner une subvention quel que soit le but, la fonction de l'association.

Et comme pour le Sport, nous faisons aussi très attention aux bilans ; je ne parle pas du cas que m'a soumis Mme Hagel avec les 165 €, là c'est une association à qui on donne 165 € depuis 10 ans et cette année ils demandaient beaucoup plus, mais ils ne savent pas remplir une demande de subvention parce qu'ils pensent que la Mairie peut donner n'importe quoi sans justificatif, on a des associations qui m'envoient une demande de subvention pratiquement vierge où j'ai les dépenses et ils me demandent de payer leurs dépenses, c'est un peu léger pour certaines associations.

Et il y en a parmi toutes celles que je rencontre, et je discute aussi avec mes collègues concernés qui eux sont un peu plus que moi sur d'autres terrains, avec lesquelles on peut faire mieux, on essaye aussi avec un budget qui est serré de satisfaire tout le monde et en principe tout le monde est satisfait, j'ai rencontré tout le monde, je leur ai dit avant, je leur ai dit après, mais c'est vrai aussi que quand il y a des baisses, c'est aussi parce que les associations ont de quoi vivre 2 ou 3 ans, voire 10 ans, et que ça fait 2 ou 3 ans qu'on ne leur donne plus de subvention car on leur demande de ne plus laisser d'argent à la banque mais de le dépenser, il y en a qui ont peur que si on ne leur donne pas cette année on ne leur donnera pas l'année prochaine, cela est revu chaque année évidemment.

Je crois que j'ai reçu et répondu à tous ceux qui le souhaitent et que tout le monde sait ce qui l'attend.

M. le Maire : Pas d'autre demande ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote, M. SERIN).

Mme LEON : Je voudrais ajouter un petit mot : on a parlé du bénévolat et je voudrais dire que les 74 associations pour lesquelles nous avons voté, et je vous remercie pour elles, représentent environ 1.500 bénévoles, ce sont des animateurs qui viennent bénévolement toute la semaine et toute l'année dans les associations non sportives. On peut en compter autant ailleurs, donc bravo aux bénévoles.

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2018.

(Rapporteur : M. Saïd Ait-Ouaraz)

M. AIT-OUARAZ : Il s'agit d'attribuer des subventions à des associations intervenant dans le domaine de la cohésion sociale et de la réussite éducative ; ce qu'il faut retenir, et vous pouvez le voir en seconde page, c'est que l'ensemble des actions proposées atteint un montant d'un peu plus de 1,5 M€. Pour financer l'ensemble de ces actions on fait appel à des financements d'Etat et Départementaux et à des financements Municipaux de notre Ville.

Cette délibération ne concerne que le volet municipal du financement et ce volet municipal concerne un montant de 499 000 € détaillé en dernière page, à savoir des actions pour les associations suivantes : Pierre Kohlmann, Les Femmes Relais, GYGO, La Cité de la Musique, la Grande Cordée, l'IEPC, le PIMMS, Activ'Doré, Permis de Vivre la Ville, l'IFAC qui est le Club Ado Réussite, et puis Need Radio. Je vous remercie.

Mme CHARRIER : Nous adressons d'abord nos remerciements aux services et associations qui œuvrent au quotidien avec compétence et conviction auprès des jeunes et des familles dans les quartiers prioritaires. Et comme chaque année, bien sûr nous voterons ces

subventions municipales qui sont destinées à leur bon fonctionnement, cependant à mi-bilan du contrat de ville, alors que vous préparez un retour dans le droit commun, il faut noter que tout ne va pas pour le mieux. Le chômage dans les quartiers prioritaires et en particulier celui des jeunes reste très élevé ; les associations y travaillent, le conseil citoyen d'ailleurs est en train de faire des propositions en ce sens, mais le problème ne s'améliore pas vraiment.

Au niveau de la Réussite Educative, bien des difficultés subsistent, il y a davantage d'enfants en cellule de veille, + 13 % au premier trimestre 2017, des problématiques lourdes scolaires et comportementales, la gestion des cas difficiles s'avère de plus en plus rude pour les enseignants et demanderait que plus de personnel soit mis à leur disposition pour gérer ces problèmes et pouvoir y faire face.

Il y a aussi la question de la parentalité qui pose toujours problème et n'a toujours pas trouvé, je ne dirais pas de solution parce que je ne pense pas qu'on puisse trouver de solution à cette question qui est difficile, mais au moins des axes de progression. Un audit avait été lancé en 2016 auprès de l'IFAC pour en particulier faire un audit de la Réussite Educative, mais cet audit qui est parait-il commencé n'a toujours pas été réalisé. Or il est vraiment nécessaire au vu des difficultés actuelles que cet audit soit relancé afin de permettre aux associations d'interroger leurs pratiques, de les renouveler, et éventuellement de débusquer les points qui ne sont pas satisfaisants. Je rappelle que l'IFAC, comme M. Ait-Ouaraz vient de le dire, est une association partenaire important de la Ville puisqu'on lui a confié le Club Ado Réussite, avec une subvention de 272 500 €, ce qui n'est pas rien et qui prouve que la Ville leur fait confiance, en conséquence cet audit doit vraiment se réaliser.

J'ai une petite remarque qui me semble quand même importante à propos des enfants qui présentent des troubles psychiques : les familles

doivent attendre un an au moins pour obtenir un rendez-vous au Centre Médico Psychologique (CMP) et au centre médico-psychologique Pédagogique (CMPP). Ce qui est bien sûr inadmissible et au contraire renforce les problèmes au lieu de les résoudre ou tenter de les atténuer. Il en est de même au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance, ASE, il y a des problèmes de personnels en congé qui ne sont pas remplacés, je ne sais pas exactement le détail mais le fait est que le service ne peut pas fonctionner.

Alors il est vrai que ces structures relèvent de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Département, et non de la Commune, mais les conséquences sont supportées par les Antoniens, et il était question je crois d'une démarche municipale en ce sens, je ne sais pas si elle a été faite.

M. AIT-OUARAZ : Je vais répondre à quelques points : à mi-parcours le bilan est plutôt positif et c'est reconnu par les habitants et par un certain nombre d'instances, et par les financeurs ; cependant persiste un certain nombre de problèmes et c'est normal, c'est un quartier prioritaire, on ne va pas résoudre les soucis du jour au lendemain, et la sociologie reste globalement la même ; donc à part une baguette magique, je ne vois pas comment on peut dans un temps aussi restreint résoudre tous ces soucis. Néanmoins la Ville investit, mène des actions et il y a des retours positifs.

Un mot sur le chômage : c'est une cause nationale, pas seulement sur ce quartier, on a tout de même la chance d'être dans un bassin d'emploi plutôt intéressant au niveau d'Antony, le taux de chômage de la Ville est autour de 9 %, c'est vrai que sur ce quartier le chômage persiste et on a des actions dans ce sens, il touche notamment les jeunes avec peu de qualifications. Les jeunes qui ont des qualifications trouvent un

emploi mais notre focus effectivement est mis sur cette catégorie de jeunes quand ils disposent de peu de qualifications.

La problématique scolaire : vous avez cité la Réussite Educative, un des facteurs est de se demander pourquoi on a des enfants complémentaires en cellules de veille.

L'attribution de logements : il faut savoir qu'environ 25 % des attributions sont effectuées directement par le préfet sur des logements très bon marché, notamment des SYPLO, notamment des DALO, nous ne maîtrisons pas ces attributions et du coup il y a de nouvelles populations qui arrivent, notamment sur le secteur Anatole France. Donc effectivement, par rapport à de nouveaux arrivants, il faut refaire le boulot. Et c'est un boulot qui n'est pas simple.

Vous parliez de l'audit en termes de Réussite Educative, c'est un point important qu'on souhaite faire, on sait auditer nos associations et les différentes actions, par contre côté Education Nationale, on n'a aucune information ; on veut bien faire un audit mais quand on n'a pas de photo de départ et de photo d'arrivée, comment pouvez-vous faire un audit pertinent sur la réussite des enfants si l'Education Nationale ne transmet aucune information ?

Enfin dernier point sur l'ASE : ce n'est pas du tout la Ville, on s'occupe déjà de bien gérer les problématiques qui nous concernent, on peut essayer d'influencer et envoyer des courriers mais ce sont des instances souveraines et on ne va pas commenter ou influencer sur leurs choix.

M. LE BOURHIS : Un indicateur qui est intéressant : lorsqu'on parle de réussite éducative et qu'on s'interroge sur sa pertinence ou non, c'est vrai que c'est difficile de s'en apercevoir les premières années, et donc sur le cycle primaire -maternelle et élémentaire- on voit qu'il reste beaucoup de difficultés, mais on continue à travailler dans les collèges, et

l'indicateur que j'avais à l'esprit, c'est celui de la réussite au Brevet des collèges. Il y a quelques années, sur les collèges Henri-Georges Adam et Descartes, on tournait autour de 55 % jusqu'à 60 %, au dernier Brevet des collèges on est entre 85 et 87 % sur ces collèges-là. Donc je pense qu'il y a quand même un travail qui paye à la longue ; on ne le voit pas toujours, on est là pour essayer de résoudre les problèmes, et donc on regarde les problèmes mais il faut aussi être conscient qu'il y a des choses qui évoluent dans le bon sens.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

(délibération adoptée par 47 Voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote, Mme COVI)

20 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

(Rapporteur : Mme Anny Léon)

Mme LEON : Je crois que le titre dit à peu près tout. En dehors des associations sportives, 5 associations sont concernées par l'établissement de conventions, dont 3 pour lesquelles il convient de passer un avenant.

(délibération adoptée par 46 Voix Pour et 2 ne prenant pas part au vote, M. SERIN et Mme COVI)

21 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION LA BIEVRE

(Rapporteur : M. Christian Ollivry)

M. OLLIVRY : L'association La Bièvre procède à des travaux d'aménagement, en partie parce qu'il y a des problèmes de fondation et

d'aménagement pour un accès PMR, et cette partie du bâtiment sert énormément pour l'accueil Grand Froid, ce qui a bien entendu des conséquences sur la ville. Donc nous vous proposons de subventionner en toute petite partie ces travaux à hauteur de 10 000 € sur un montant total de 149 821,46 €.

M. RUFAT : Nous avons déjà eu des débats sur les subventions pour différents lieux, c'était bien avant d'avoir un dossier justifiant les subventions, nous ne l'avons pas, évidemment on peut vous faire confiance mais ce serait bien d'avoir une idée de ce qu'on subventionne réellement ; on avait déjà fait la demande pour les années précédentes.

M. le Maire : Vous n'avez pas eu le dossier ? C'est dommage en effet. M. Ollivry se fera un plaisir de vous le communiquer. Qu'est-ce qu'on subventionne exactement, M. Ollivry ?

M. OLLIVRY : On subventionne une part des travaux mais je n'ai pas le détail, on fournira les renseignements à M. Rufat.

M. le Maire : En tout cas l'association rénove un bâtiment qui est assez ancien et a besoin de travaux.

M. RUFAT : Je ne remets pas du tout en cause la subvention mais puisqu'on vote, autant savoir quel est l'engagement que l'on prend.

M. le Maire : Je m'étonne que pour les précédentes subventions vous n'ayez pas eu un détail des travaux. Il me semble que Madame Cottenceau en avait parlé.

Mme HAGEL : On les a eus mais c'est pour La Bièvre que nous n'avons pas eu le dossier.

M. le Maire : C'est seulement sur la Bièvre, d'accord, je préfère. Monsieur Ollivry nous donnera donc le détail des travaux.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**22 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX
SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA
PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR
L'ANNEE 2018**

(Rapporteur : Mme Sophie Sansy)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Je vous avais dit que nous reviendrions sur le pacte républicain, et vous voyez qu'on avait bien besoin de le défendre puisque cela fait partie des missions du programme d'actions. Et puis vous l'avez dit au début, quand on nomme le Complexe Sportif « Colonel Arnaud Beltrame » qui est lié aussi à la radicalisation, je pense que la République doit porter cela.

M. le Maire : Oui mais enfin il n'y a pas de danger, comme je l'ai dit en début de séance.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**23 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA
VILLE DE LEUCATE POUR L'ACHAT D'HORODATEURS.**

(Rapporteur : Mme Perrine Precetti)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Le fait que les horodateurs étaient de mauvaise qualité et vieillissants a été intégré lorsqu'on a fait la rupture de contrat, cela a été mis dans la négociation ?

M. le Maire : On n'a pas encore négocié ; il n'est pas question que l'on paie cher pour ces vieux horodateurs démodés.

M. RUFAT : Donc tout cela va venir en déduction ?

M. le Maire : Oui.

Mme PRECETTI : Oui, tout à fait ; au fur et à mesure que l'on prend en mains le stationnement urbain, on découvre aussi un certain nombre de choses qui vont apparaître dans la négociation.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 1 abstention.)

24 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA MISE EN PLACE AUPRES DES COMMERÇANTS DE LA VILLE DE LA CHARTE QUALITE CONFIANCE 2018

(Rapporteur : M. Fabien Hubert)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : M. Hubert ne sera pas étonné, j'étais déjà intervenu la dernière fois là-dessus ; je suis allé voir sur le site de la Chambre des Métiers pour avoir une idée de ce qu'étaient les entreprises et les artisans Antoniens qui avaient été certifiés, il y en a 47 qui sont certifiés, et ce qui est intéressant, c'est que le niveau qui est proposé dans cette convention est le premier niveau, celui de la confiance ; et dans les critères de confiance, on trouve les suivants : un accueil personnalisé, un lieu propre et agréable, et honorer les commandes...

Ce sont les critères de confiance, donc on comprend très bien que c'est le niveau premier qui est proposé.

Heureusement il y a deux artisans qui sont allés au-delà, au niveau 2 de la performance, qui répond à d'autres exigences qui sont quand même plus intéressantes, à savoir la transmission des savoir-faire, la qualité des produits, et avoir une attitude éco-responsable.

Donc, moi, j'aimerais bien qu'on aille au-delà, est-ce que cela veut dire que le contrat doit être différent puisque là on s'est limité au module « confiance » et à ses exigences assez basiques ?

M. HUBERT : Tu mets les rires de ton côté, c'est bien, mais tu traduis en 4 items basiques des critères qui se traduisent par une évaluation de plus d'une centaine de paramètres qui regroupent ces critères-là, à partir du moment où tu donnes des items aussi vagues que la qualité, tu mets derrière ces items beaucoup plus que le simple concept vague de qualité ; je pense que tu le comprends bien. Tu viens de résumer par des critères très vagues beaucoup plus de critères qui ne sont pas détaillés tout simplement -et on en a discuté en commission avec Jean-Marc- parce qu'il ne faut pas non plus que les évalués sachent à l'avance sur quels critères et sur quels items ils vont être évalués.

Effectivement cela peut te sembler basique mais ça ne l'est pas, c'est quelque chose d'assez sérieux et ils sont évalués sur plus d'une centaine d'items qui peuvent être regroupés en plusieurs familles que tu as citées mais qui ne sont pas si simplistes, tu le penses bien, que le résumé rieur que tu en as fait ; et caricatural.

M. RUFAT : Caricatural non, c'est ce que l'on signe, je ne suis pas d'accord avec cette interprétation de Fabien, c'est le contrat tel qu'il est mentionné, alors s'il y a plus de critères, très bien, on pourrait peut-être les avoir, mais c'est exactement ce que l'on signe, je n'ai rien inventé ; donc si la caricature existe, c'est le contrat qui est proposé par la CMA.

M. HUBERT : On ne va pas passer la soirée là-dessus, je te dis simplement que les critères que tu as évoqués sont des familles dans lesquelles tu regroupes un certain nombre d'items au nombre d'une centaine, ou plus d'une centaine, je n'ai plus le nombre exact en tête, mais qui vont au-delà des 4 familles simplistes que tu as citées, et qui

forcément existent. On parle d'une convention, dans une convention on ne va pas reprendre l'intégralité des critères qui sont évalués et qui font l'objet de l'évaluation auprès des commerçants, donc arrête un peu.

M. RUFAT : J'ai lu exactement les trois critères qui suivent le niveau 2 qui est celui de la performance : transmission des savoir-faire, qualité des produits, et attitude éco-responsable. Je te dis les mêmes choses, et on voit bien que c'est plus sérieux dans la présentation, c'est plus sérieux que l'autre. Donc la question que je te posais est : est-ce qu'on va aussi faire le niveau Performance à Antony ?

M. HUBERT : C'est une question différente, effectivement c'est un bon constat, le niveau 2 va plus loin que le niveau 1, pour l'instant on cherche surtout à élargir la Charte, comme tu l'as dit on a une cinquantaine de commerçants Antoniens, cela met en valeur leur commerce par cette certification, ce qui représente un peu moins de 10 % des commerçants Antoniens, ce qui est déjà pas mal.

Notre objectif premier, avant de passer au niveau 2, c'est déjà d'élargir le dispositif à plus de commerçants Antoniens. Ensuite on ne s'interdit pas d'élargir le dispositif ou en tout cas de passer à un autre niveau, c'est envisageable, mais ce n'est pas la priorité actuelle ; la priorité actuelle, c'est de l'élargir en termes de périmètre en nombre de commerçants Antoniens.

M. le Maire : Il y a 500 commerçants et artisans à Antony. 48 sur 500 ont été primés, et on en a encore 450 à évaluer et à faire monter au niveau 1. L'évaluation est faite à partir de 112 critères, ce n'est pas la peine d'aller sur internet pour les trouver, vous les avez dans le dossier. 112 critères, si j'en crois ce que dit la Chambre des Métiers. Ce n'est pas simple forcément de réussir un bon accueil personnalisé et une relation de confiance pour les commerçants, c'est quand même important. Je ne suis pas certain que tous les commerçants arrivent à inspirer

parfaitement confiance à leurs clients, mais c'est bien sûr indispensable. C'est déjà une qualité de base qu'il faut arriver à promouvoir et la Ville y contribue.

M. HUBERT : Et même si ça te semble simple, il y a des commerçants qui candidatent et qui ne l'ont pas.

M. le Maire : Oui, ce n'est pas évident, je vous invite tous à vous installer comme commerçants et on verra si vous réussirez à remplir les critères.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A PASSER AVEC L'ENTREPRISE BLUEDISTRIB POUR LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE CONSIGNES PARTAGEES.

(Rapporteur : Mme Fatima Betouati)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Une petite question : est-ce que ce sont des lieux réfrigérés ?

Mme BETOUATI : Il y aura des casiers réfrigérés pour les produits frais.

M. le Maire : Encore heureux !

Mme HAGEL : Je trouve que c'est une très bonne mesure pour développer le commerce de proximité.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2018 (1^{ER} JURY)

(Rapporteur : M. David Passeron)

M. PASSERON : Vous avez dans le dossier les noms des jeunes qui sont cités.

M. le Maire : Combien de jeunes ?

M. PASSERON : Six pour le premier jury concernant les Bourses de l'Aventure. Il s'agit de projets humanitaires, des projets sportifs, des projets d'aventure, que ce soit en France, à Antony ou dans le monde.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2018 (1^{ER} JURY)

(Rapporteur : M. David Passeron)

M. PASSERON : Pour Cap sur le Monde, il s'agit d'un jeune cette année ; ce sont des aides pour des stages et des études à l'étranger, sur dossier bien évidemment.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

28 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « HARMONIE MUNICIPALE ».

(Rapporteur : M. Jean-Yves Sénant)

M. le Maire : Il s'agit de Camille Le Bris qui a démissionné de ses fonctions de représentante de la Ville au conseil d'administration, et donc il est demandé au conseil municipal et surtout à l'opposition de désigner un (ou une) successeur.

M. RUFAT : Ce sera moi-même qui irai au conseil d'administration de l'Orchestre, ce que j'avais déjà fait il y a quelques années.

(Vote à main levée : M. Pierre Rufat est désigné à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : L'ordre du jour est épuisé, est-ce qu'il y a des questions orales diverses ? Non. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 1h05.)